REVIREMENT MAJEUR

LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT REPORTÉE SUR LES LOCATAIRES

■ Selon le président de la Régie du logement, Claude Chapdelaine, les demandes d'augmentation des propriétaires pour 82 seront d'environ 20 p.c., et les indices d'augmentation de la Régie incluront les taux d'intérêt hypothécaires.

page C 1



TABLOÏD SPORTS

ÉLIMINÉS DANS UNE MER DE BOUE

ALOUETTES: CAUCHEMAR TERMINÉ

■ Les Alouettes se sont plus couverts de boue que de gloire, hier, à Ottawa où les Rough Riders les ont vaincus 20-16 en demi-finale de l'Est du football canadien. L'instructeur Jim Eddy a parlé de ses hommes «qui sont peut-être un peu jeunes encore pour vivre ce genre d'événement», notamment David Overstreet (20) à qui la défaite a littéralement brisé les reins mais qui termine néanmoins, comme toute l'équipe, un long cauchemar.

photo PC

pages 2, 3, 12 et 17

ISOLEZ VOTRE MAISON
Val Royal
LAINE ISOLANTE SOUFFLÉE
Tél. 270-6111

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
la presse
● MONTRÉAL, LUNDI 9 NOVEMBRE 1981, 97e ANNÉE, no 265, 64 PAGES, 4 CAHIERS 25 cents

51% DES ACTIONS

ASBESTOS: C'EST FAIT

page A 4

Photothèque LA PRESSE

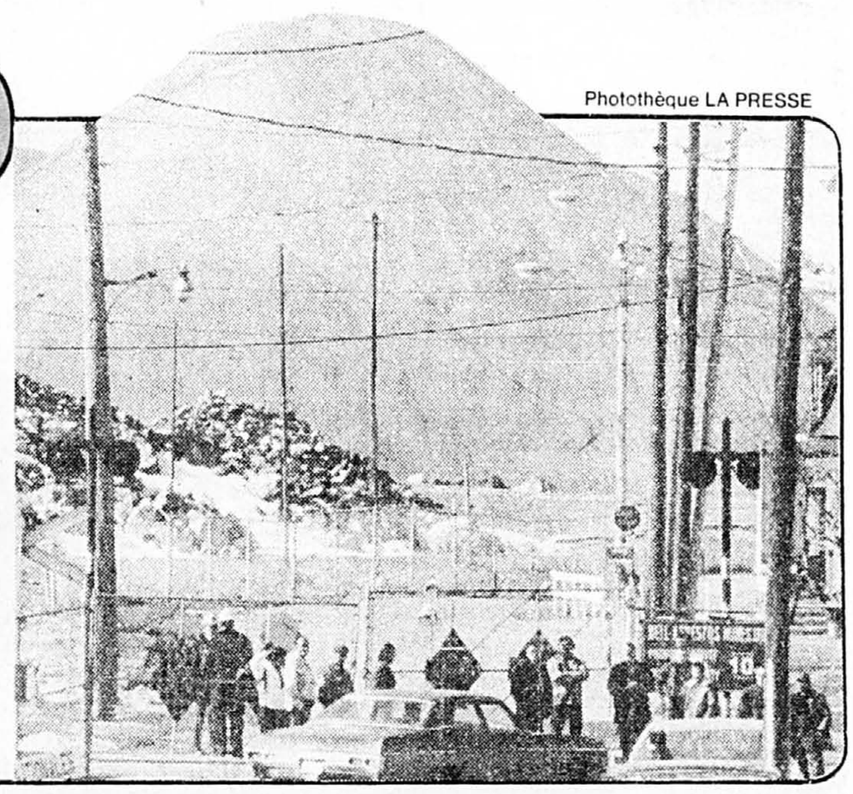


photo Pierre Côté, LA PRESSE



POUR LES POLICIERS TRISTE WEEK-END

page A 3

ÉDITO

POURQUOI LE QUÉBEC S'EST-IL TROUVÉ ISOLÉ?

PAR MARCEL ADAM

page A 6

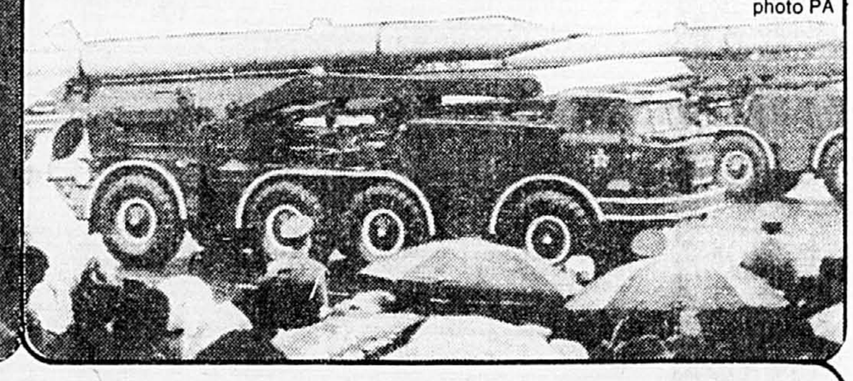
LE MONDE

L'ÉGYPTE: NI DE L'EST, NI DE L'OUEST

L'URSS ÉTALE SA FORCE MILITAIRE

page C 4

photo PA



SOMMAIRE

Annonces classées: C 5 à C 11
Arts et spectacles:
— Informations: B 6, B 7, B 10
— Horaires: B 8
Carrières et professions: C 3
Décès, naissances, etc.: C 12
Économie: C 1 à C 3
Éditorial: A 6
Êtes-vous observateur? C 8
FEUILLETON: C 7
Horoscope: C 9
La mode du jour: C 11
Le monde: A 5
Mots croisés: C 6
Mot mystère: C 6
Télé-câble: B 6
Télévision: B 10
— Horaires: B 8
Tribune libre: A 7
Vivre aujourd'hui: B 1

TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées: 20
Mots croisés: 20

VÉNUS: COMME L'ENFER

COLUMBIA: LANCEMENT PRÉVU JEUDI

page A 12



LES RETOMBÉES DE L'ACCORD DES «10»

RYAN SOUMET TROIS SOLUTIONS DE COMPROMIS

MAIS REFUSE DE DIRE CE QU'IL AURAIT FAIT À LA PLACE DE LÉVESQUE

Photothèque LA PRESSE

page A 8

LA GRANDE MAISON
Chrysler Plymouth à Montréal
LONGUE-POINTE
CHRYSLER PLYMOUTH LTEE
7150, boul. LANGELIER (coin Belanger) TÉL.: 256-5092
Plymouth CHRYSLER Canada Dodge IMPERIAL

$2 millions d'héroïne et cocaïne saisis dans un chic club social

■ NEW YORK (UPI) — Une descente dans un chic club social de Harlem hier a permis aux policiers de mettre la main sur $2 millions de cocaïne et d'héroïne, un véritable dépôt d'armes et un sac à l'épreuve des balles spécialement conçu pour contenir des billets de banque que les agents ont d'abord cru être celui qui a servi à un vol de la Brink's, il y a quelques semaines.

Toutefois, le sac de la Nanuet National Bank saisi hier n'est pas celui qui aurait été utilisé dans le vol de $1.6 million commis à Nanuet, N. Y., le 20 octobre. Cependant, les policiers ne s'expliquent pas comment ce sac a pu aboutir dans l'immeuble où ils ont fait une descente hier et arrêté neuf personnes, six femmes et trois hommes.

La police a envahi les locaux de ce club social vers trois heures du matin dimanche après avoir reçu, à cinq reprises, un appel téléphonique d'une femme qui se disait détenue en otage dans l'immeuble.

Les policiers n'ont pas retrouvé cette femme et croient qu'il pourrait s'agir d'un coup d'une bande rivale.

Par ailleurs, le FBI et la police de New York continuent toujours leurs recherches dans tous les États-Unis pour retrouver trois autres suspects dans l'affaire de Nanuet. Ils ont arrêté cinq suspects jusqu'ici, y compris le chef du Weather Underground, Kathy Boudin, 38 ans.

Les accusations de conspiration à l'endroit de Cynthia Brown ont été abandonnées la semaine dernière, quand le FBI eût contrôlé l'alibi de Mme Brown qui se trouvait à New Orleans, le 21 octobre, le jour où en compagnie d'autres radicaux, elle était censée avoir nettoyé l'appartement de Mount Vernon, utilisé par le gang responsable du hold-up.

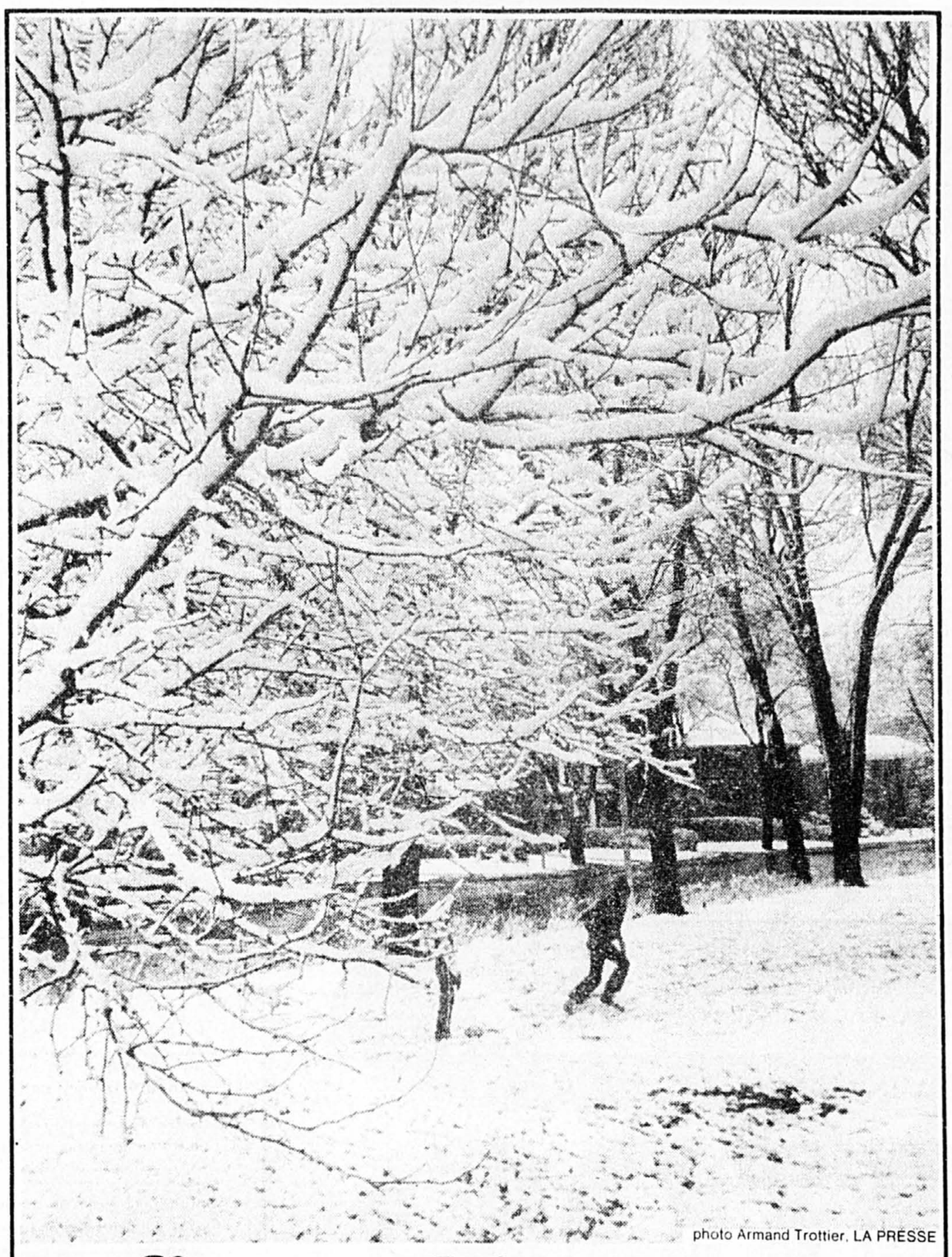


photo Armand Trottier, LA PRESSE

Enfin, un hiver qui s'annonce normal...

■ Il est tombé 8.4 centimètres de neige sur Montréal samedi, ce qui était loin de constituer un record dans un sens comme dans l'autre. Les records, ils ont été établis en 1946, où il était tombé 6.3 centimètres 30 septembre, et en 1964, où il était tombé 4.3 centimètres le 26 décembre. Il y a aussi 1980, où il était tombé 4.8 centimètres le 14 janvier après quelques petites averses d'au plus deux centimètres à la fois au cours des semaines précédentes. Mais pour cette année, inutile d'insister, une première neige le 7 novembre, c'est un record de... normalité. Ce qui n'a pas empêché les arbres de faire les fioritures que vous voyez et, les enfants, de se lancer des balles de neige dans les yeux et d'aller essayer leurs «crazy carpets» sur la montagne.

Toutefois la première neige a donné passablement de difficultés aux automobilistes de la région montréalaise. Cette neige mouillée a en effet rendu les chemins particulièrement glissants et occasionné plusieurs accidents de la circulation.

Samedi, en milieu de soirée, deux personnes ont été grièvement blessées quand le véhicule dans lequel elles prenaient place a heurté un lampadaire sur la route 2-20, près de la montée Saint-Jean. Sous le choc de l'impact, l'automobile s'est enroulée autour du réverbère; le conducteur a eu les jambes sectionnées.

Quelques minutes plus tard, sur l'autoroute 40, à la hauteur de Repentigny, les policiers ont eu fort à faire afin de dégager la voie alors que plusieurs automobiles ont été impliquées dans un carambolage. Cependant, personne n'a été blessé.

En tout, pas moins de 17 accidents de la circulation se sont produits samedi soir dans la région, selon la SQ. Les policiers se sont rendus presque simultanément sur le pont Mercier, sur le pont de l'île-aux-Tourtres et à plusieurs autres endroits, où plusieurs véhicules s'étaient retrouvés hors de la chaussée à la suite de pertes de contrôle dues à la chaussée glissante.

Une fraude de $2 millions force un bureau de change à déclarer faillite

■ TORONTO (UPC) — Un bureau de change de Bay Street à Toronto a été forcée de déclarer faillite après avoir été fraudé de $2 millions par un homme qui se disait diplomate mexicain. Il s'agit d'une des fraudes les plus importantes jamais commises au Canada.

L'homme, qui portait une moustache à la Fu Manchu et qui disait se nommer Richard Pelligrin, a encaissé $1,997,357 en argent américain en changeant de faux mandats de banque à trois reprises à la Mercury International Foreign Exchange Brokers.

L'escouade des fraudes de la police métropolitaine de Toronto dit n'avoir aucun indice de l'identité réelle de l'habile fraudeur.

La compagnie, qui a un effectif de 175 employés et des bureaux à Toronto, Montréal, Ottawa, Calgary et Vancouver, a présenté une déclaration de faillite après la fraude. La direction n'a pas voulu dire si l'assurance pourrait couvrir la perte et empêcher la fermeture de la maison de courtage.

Le fraudeur s'est d'abord présenté à la compagnie comme employé du consulat mexicain et représentant des investisseurs dans le pétrole mexicain. Il a dit quc lui et ses associés avaient des sommes importantes d'argent à changer. Il a d'abord encaissé 25 mandats internationaux de $1,000 chacun en argent canadien et ces mandats ont été déclarés valides par la Banque royale du Canada.

Il est revenu à la charge une deuxième fois et après vérification au hasard des numéros de série des mandats, les mandats ont été changés. Il s'agissait d'une somme de $800,000.

La troisième et dernière fois, l'homme a changé 1,429 mandats au montant de $1,177,350 américains.

Ce n'est que trois jours plus tard, quand l'ordinateur de la banque a rejeté les mandats de la deuxième et troisième séries, parce qu'ils n'étaient pas faits avec l'encre magnétique appropriée ou ne contenaient pas le bon micro-code, que la Banque a communiqué avec la compagnie et avec le consulat du Mexique pour révéler la supercherie. Au consulat, on ne connaissait personne du nom de Richard Pelligrin.

PROCÈS BELMORAL

Les dirigeants de «The Val d'Or Star» comparaissent

■ VAL-D'OR (PC) — Les dirigeants de l'hebdomadaire «The Val d'Or Star» devaient comparaitre en matinée pour répondre à une accusation d'outrage au tribunal relativement au procès pour homicide involontaire intenté a la société des Mines Belmoral.

Le journal de langue anglaise a publié dans son édition de mercredi un titre jugé tendancieux par l'avocat de l'entreprise, Me Marcel Cinq-Mars.

Le procès même de la société Belmoral, en rapport avec la tragédie du 20 mai 1980, devait reprendre au cours de l'après-midi avec la poursuite du contre-interrogatoire du géologue Marcel Tiphane.

Vendredi, ce dernier a affirmé, au cours de son interrogatoire principal par Me Jean-Pierre Major, que l'effritement du toit de la galerie d'exploration 1-7 était un phénomène «probable et prévisible» qui aurait dû être connu du personnel dirigeant de la mine.

Huit mineurs ont perdu la vie dans l'affaissement des galeries de la mine d'or Ferderber - Belmoral.

$6.8 millions pour dépolluer la rivière Ashuapmuchuan

■ Le ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, a signé hier avec le maire de St-Félicien, M. Laval Boily, un protocole d'entente dans le cadre du programme d'assainissement des eaux au montant de $6,800,000 dont 82% (soit $5,576,000 seront défrayés par le gouvernement du Québec.

Les travaux qui débuteront à l'automne 81 et seront terminés fin 83 permettront d'éliminer la principale source de pollution de la rivière Ashuapmuchuan.

«En plus de retrouver une eau potable et les différents usages récréatifs comme la baignade, le canotage et la pêche, l'amélioration de la qualité de l'eau favorisera grandement la reproduction de la ouananiche, ce poisson si cher au coeur des Québécois», a dit le ministre.

À deux ans et demi, Christopher lit l'espagnol, joue du violon et court 2,5 kilomètres par jour

■ VANCOUVER (CP) — Christopher Tindall joue du violon et court deux kilomètres et demi par jour. Il lit l'espagnol et est capable de donner immédiatement la réponse au problème suivant: 99, divisé par trois, multiplié par 41 plus 50. Christopher a deux ans et demi.

Il est l'exemple parfait de ce qu'un enfant peut accomplir, s'il reçoit le stimulus nécessaire et si on lui donne la chance de développer ses capacités mentales pendant les six premières années de sa vie. C'est en tout cas ce que prétend son père, Thomas Tindall.

Christopher avait dix mois quand ses parents ont entendu parler pour la première fois d'un programme du Philadelphia's Institute for the Achievement of Human Potential pour développer l'intelligence des bébés.

M. Tindall est parti de Los Angeles pour Philadelphie où il a suivi les cours du programme et est rentré chez lui pour travailler avec son fils. Selon lui, Christopher est un enfant normal, mais ses capacités mentales sont de loin supérieures à celles des enfants de son âge.

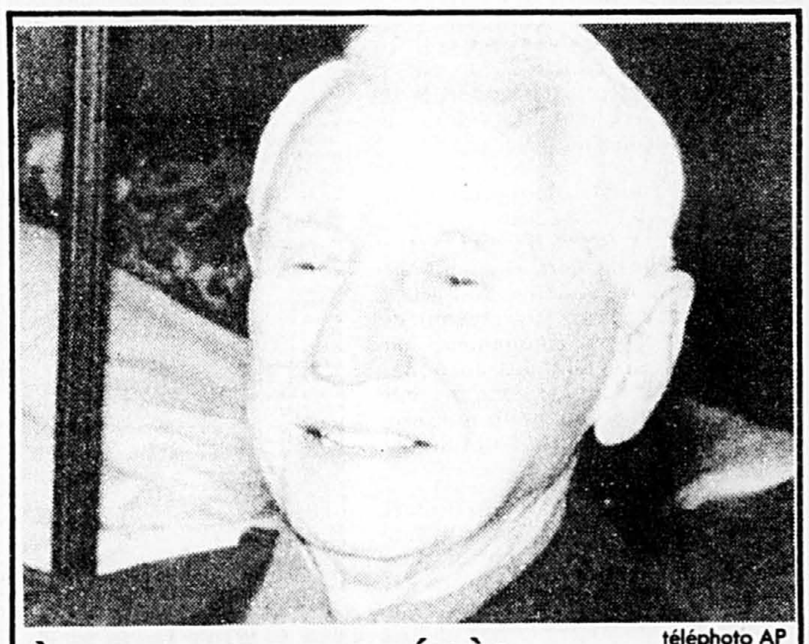
À dix mois, dit-il, Christopher était un enfant moyen. Sa connaissance du langage était peut-être supérieure à la moyenne à cause de la manière dont ses parents lui parlaient depuis qu'il était au monde. «Quand j'ai commencé à travailler avec lui, j'ai pensé qu'il était un enfant exceptionnel, mais je me suis rendu compte que tous les enfants voulaient en savoir le plus possible sur tout», ajoute-t-il.

M. Tindall a été tellement impressionné par les progrès de son fils qu'il a abandonné sa carrière d'enseignant (lui et sa femme sont propriétaires de plusieurs écoles privées de Los Angeles) et s'est joint au personnel de l'Institut. Maintenant, il se promène partout avec une version enregistrée sur vidéo du programme de l'Institut.

Selon lui, des études et des recherches prouvent que 99 p. cent du potentiel intellectuel des humains se développe pendant les six premières années de la vie. «Chaque enfant, dit-il, a en lui plus de potentiel que Léonard de Vinci, par exemple. Mais ce potentiel doit être exploité.»

Parlant de ses opposants qui prétendent que les enfants doivent être des enfants et que l'école viendra assez vite pour eux, qu'il est inutile d'en faire des génies qui deviendront plus tard des marginaux, Tindall répond qu'il est beaucoup plus horrible d'avoir le tiers des étudiants du secondaire aux États-Unis pas même capables de lire ce qui est écrit sur leurs diplômes.

Selon lui, les enfants comme Christopher sont normaux, même s'ils ne sont pas nombreux, pour le moment. Y aura-t-il un jour toute une génération de Christophers? C'est en tout cas ce que souhaite Tindall.



téléphoto AP

À 13 JOURS DU DÉCÈS DE SON ÉPOUSE ARIEL

Will Durant meurt à 96 ans

■ LOS ANGELES (AP) — Will Durant, un des grands historiens et philosophes de notre temps qui a consacré plus de la moitié de sa vie à écrire les 11 tomes de son «Histoire des civilisations», avec la collaboration de sa femme, est mort samedi, moins de deux semaines après son épouse, Ariel. Il avait 96 ans et sa femme, 83 ans.

M. Durant s'est éteint au Centre médical Cedars-Sinai où il était hospitalisé depuis plusieurs semaines. Il est mort à la suite d'une crise cardiaque sans avoir été mis au courant du décès de sa femme, survenu le 25 octobre.

Il y a soixante-huit ans, la future Madame Durant s'était rendue à son mariage en patins à roulettes. Elle avait 15 ans et Will Durant, 28.

Pour la plupart de ses lecteurs, Will Durant était un philosophe, mais lui se considérait comme un historien. Son «Histoire des civilisations» est, selon certains critiques, l'oeuvre la plus importante du 20e siècle.

Bien que Durant ait commencé seul à écrire ses livres, il lui est devenu évident, au septième tome, que sa femme était une véritable collaboratrice et pas seulement une assistante. Il signa donc avec elle les autres tomes. Le véritable nom de Mme Durant était Ida, mais son mari l'avait surnommée Ariel, du nom du petit diable dans «La tempête», de Shakespeare.

Les Durant ont terminé leur vie d'historiens en rédigeant ensemble une double biographie en 1977, «A Dual Biography». Au cours des dernières années, M. Durant a souvent dit qu'il était prêt à mourir. «Il faut que certains partent pour laisser la place à une vie nouvelle», a-t-il déclaré à l'âge de 94 ans.

Il était dans la vingtaine quand, enseignant sans le sou, conférencier et auteur d'articles, il a commencé à rassembler des documents qui lui ont servi à faire son oeuvre. Toutefois, il avait 40 ans quand il a écrit son premier livre, «l'histoire de la philosophie», lequel remporta un énorme succès et fut vendu à plusieurs millions d'exemplaires.

Vers la fin de sa vie, en collaboration avec sa femme, Durant gagna une course contre le temps, en terminant la rédaction du dixième tome de «L'histoire des civilisations», avant que la mort ou l'invalidité ne le surprennent.

Il termine ce dixième tome sur Rousseau et la révolution, en 1966, et remporta alors un prix Pulitzer. Il s'attaqua néanmoins à un onzième tome sur l'époque de Napoléon, et le publia en 1975.

La Quotidienne

Tirage de samedi

5 - 9 - 8

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: MINIMUM: −6 MAXIMUM: 3
ENSOLEILLÉ ET PASSAGES NUAGEUX
DEMAIN: ENSOLEILLÉ ET FROID

Québec

	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	−2	Nuageux et neige
Outaouais	4	Ensol., pass. nuageux
Laurentides	2	Ciel variable
Cantons de l'Est	2	Ciel variable
Mauricie	1	Nuageux et neige
Québec	2	Ciel variable
Lac-Saint-Jean	1	Nuageux et neige
Rimouski	3	" " "
Gaspésie	3	" " "
Baie Comeau	3	" " "
Sept-Iles	3	" " "

Canada

	MIN.	MAX.	Aujourd'hui
Victoria	4	10	Averses
Edmonton	−8	4	Ensoleillé
Regina	−2	6	Nuageux
Winnipeg	(		
Toronto	−2	6	"
Fredericton	−2	6	"
Halifax	0	8	"
Charlottetown	0	7	"
Saint-Jean	5	9	Part. nuageux

États-Unis

	MIN.	MAX.		MIN.	MAX.
Boston	11	14	Nlle-Orléans	13	26
Buffalo	11	21	Pittsburg	8	14
Chicago	−2	8	San Franscisco	8	16
Miami	20	27	Washington	12	21
New York	1	11			

les capitales

	MIN.	MAX.		MIN.	MAX.
Amsterdam	−1	9	Madrid	2	21
Athènes	10	170	Moscou	0	1
	24	32	Mexico	13	23
Berlin	−3	5	Oslo	−5	4
Bruxelles	−9	0	Paris	1	11
Buenos Aires	10	24	Rome	7	18
Copenhague	−1	4	Séoul	−5	−1
Genève	−1	7	Stockholm	0	1
Hong Kong	15	18	Tokyo	7	12
Le Caire	15	26	Trinidad	19	27
Lisbonne	9	24	Vienne	2	3
Londres	5	10			

Un 70e meurtre

■ Le Bureau des enquêtes criminelles de la police de la CUM poursuit son enquête sur les circonstances entourant le 70e meurtre à survenir sur le territoire de la CUM depuis le début de l'année.

Un employé de garage a fait la découverte, vers 19h45, samedi, du corps d'un homme gisant en face du 11512, 5e Avenue, dans le secteur Rivière-des-Pariries. La victime, le propriétaire d'un atelier de débosselage dont la police n'avait pas encore révélé l'identité au moment de mettre sous presse, serait âgé de 49 ans.

Il aurait été battu à mort à l'aide d'un objet quelconque. Il portait de nombreuses blessures à la tête notamment.

la presse



Inconsolable, la jeune veuve de l'agent Michel Vincent, ce policier de Longueuil abattu mardi dernier lors d'un vol de banque dans une succursale de la Banque Nationale. L'autre policier, Serge Gagnon, devrait toutefois s'en tirer, a-t-on appris samedi lors des funérailles de l'agent Vincent.
photo Pierre Côté

AUX FUNÉRAILLES DE L'AGENT VINCENT

Les policiers reprennent le débat sur la peine de mort

Les funérailles civiques venaient d'avoir lieu à Longueuil, celles de l'agent Michel Vincent, 26 ans, qui a croulé sous les balles d'une carabine 303 mardi dernier, à une quinzaine de pieds de la porte d'une succursale de la Banque nationale. Un samedi triste, un samedi plutôt morbide, un samedi qui en même temps saluait la première neige de la saison froide.

PIERRE BELLEMARE

Il était alors environ 14h. Au complexe sportif du cégep Edouard-Montpetit, un groupe de plus de 500 policiers venant de tous les coins du pays, également des États-Unis, avaient été invités à un «brunch», immédiatement après le service funèbre, et dans plusieurs groupes, il était question de la peine de mort. D'autant plus que la mort violente de l'agent Vincent a été suivie vendredi de celle de l'agent Emmanuel Cloutier, 52 ans, dont les obsèques auront lieu dans la même enceinte religieuse à Longueuil demain, soit l'église Saint-Antoine-de-Padoue.

Un policier de Saint-Hubert causait avec un collègue: «Il faudrait que la peine de mort s'applique automatiquement dans un cas comme celui-là. Le criminel qui verrait cette épée de Damoclès suspendue au-dessus de sa tête serait passablement refroidi avant de presser sur la gâchette.»

Il est fréquent que le débat autour de la peine de mort se fasse entre policiers lors des funérailles d'un des leurs, tué en plein devoir, comme l'agent Vincent, qui n'a eu absolument aucune chance de riposter. «Le puissant projectile de la 303 lui a arraché toute la partie arrière de la tête. Il n'a jamais vu la personne qui l'avait tiré et cela va de soi, il est mort sur le coup», a confié un des collègues de Michel Vincent.

On a eu beau discuter de ce controversé moratoire sur l'abolition de la peine de mort décrété par le gouvernement fédéral il y a déjà plusieurs années, on a eu beau déverser sa rage après le service funèbre en présence d'amis et de collègues, il n'en demeure pas moins que la souffrance de Mme Vincent était grande.

Car cette femme, qui est sortie du salon funéraire en larmes, a eu beaucoup de difficultés par la suite à quitter l'église où on venait de chanter l'oraison funèbre. Non loin d'elle, une autre femme arrivait mal à se contenir; Madeleine Gilbert partageait la vie de l'agent Vincent depuis environ 18 mois. C'était connu dans le milieu que Michel Vincent allait entreprendre les procédures en divorce d'ici les Fêtes.



«Papa», peut-on lire sur une couronne de fleurs, juste au-dessus du cercueil de l'agent Emmanuel Cloutier, mort vendredi dernier à l'occasion du vol à la Banque Nationale de Place Dupuis. Ses funérailles auront lieu demain, à l'église Saint-Antoine-de-Padoue, là où a eu lieu samedi le service funèbre de l'agent Michel Vincent.
photo Armand Trottier

Un collègue de la victime a déclaré à l'église, remplie de quelque 3,000 personnes: «Michel a eu la mort qu'il souhaitait: il a toujours voulu mourir en devoir», a laissé tomber l'agent Claude Campeau, qui a finalement conclu: «Michel, nous ne te disons pas adieu, mais au revoir.»

Première victime à Longueuil

L'agent Vincent, hautement estimé par ses collègues de travail, est la première victime du corps policier de Longueuil depuis sa formation il y a un demi-siècle, selon le lieutenant Richard Denault. Une victime qui laissera un tas de souvenirs au quartier général qui était le sien depuis 1977.

Et quel hasard, l'agent Vincent était un voisin de l'autre victime, l'agent Cloutier, lequel devait prendre ses vacances annuelles à la fin du mois...

Sa fille, Mireille Cloutier, est au service de la police municipale de Longueuil. Elle confiait hier en entrevue: «J'ai été affectée en apprenant la mort de Michel Vincent, mais quand on apprend la mort de son propre père, c'est différent», sans poursuivre plus avant, la voix coupée par les sanglots.

Entretemps, on est toujours à la recherche du troisième suspect dans le cas du crime sur la personne de Michel Vincent et de l'autre suspect relativement à l'assassinat de l'agent Cloutier.

Les mêmes personnes devraient être présentes demain aux funérailles de M. Cloutier, c'est-à-dire tout l'état-major policier, les représentants de l'administration publique et des policiers venus du reste du Canada et des États-Unis.



Guy Pinard

Les amuseurs publics du métro de Paris

Non seulement la Régie autonome des transports parisiens (RATP) tolère-t-elle les amuseurs publics dans les stations du métro de Paris, mais encore les encourage-t-elle en organisant à leur intention des spectacles dans les grandes stations du réseau parisien.

Voilà une constatation que j'ai pu faire récemment en visitant l'immense station Châtelet-Les Halles en compagnie d'un représentant de la RATP.

Cette station a une superficie intérieure de 20 000 m² (215 390 pi²), de sorte qu'elle se prête très bien à cette forme de divertissement. Habitués qu'ils sont depuis des siecles à rencontrer des troubadours et des fous chantants aux principaux carrefours, les Parisiens ne sont évidemment pas dépaysés lorsqu'ils en retrouvent dans le métro. Et ce n'est pas un saltimbanque qui ralentira leurs pas s'ils sont bousculés dans leur horaire, mais ils s'arrêteront bien volontiers s'ils en ont le temps.

Selon le porte-parole de la RATP, le dilemme de l'entreprise était le suivant: ou elle expulsait carrément les amuseurs publics du métro, ou elle les acceptait mais en les encadrant, voire en les structurant.

C'est évidemment cette deuxième solution que la RATP a choisie, et elle a mis le paquet. Périodiquement, elle construit sur une vaste plaza de la station Châtelet-Les Halles une scène complète, sur laquelle viennent se produire même les grands noms du spectacle. Et l'invitation ne se limite pas aux chansonniers, puisque clowns, danseurs et autres artistes s'y sont succédés. En outre, la station contient de nombreuses oeuvres d'art qui n'ont pas subi (et c'est là une certaine surprise si on considère que des dizaines de milliers de personnes envahissent quotidiennement la station) les affres du vandalisme. Pourtant, la surveillance policière, si elle existe, se fait fort discrète.

Le problème n'est pas complètement résolu pour autant. Il reste les marginaux qui refusent toute structure, et qui s'installent dans les corridors où ils causent immanquablement des bouchons de circulation. Ceux-là sont invités discrètement à quitter les lieux ou à choisir un endroit plus propice pour faire valoir leurs talents. La très grande majorité s'y soumet de bon gré.

Autre constatation dans le métro de Paris: la moindre station d'une certaine importance offre aux usagers les services d'un fleuriste. Les roses et les oeillets agrémentent le décor et embaument l'atmosphère autrement viciée. C'est là un autre atout indiscutable du métro parisien.

Quel contraste à Montréal!

A Montréal, on le sait, la situation est toute différente. Les stations sont froides et ne servent qu'à leur principale raison d'être, soit à permettre l'accès à l'une ou l'autre des lignes du métro. Evidemment, on pourra toujours argumenter que Montréal n'est pas Paris, que les Montréalais n'ont pas l'habitude de cotoyer quotidiennement les troubadours, et c'est probablement la vérité.

Et même si c'est vrai, il n'est pas dit que les usagers du métro n'apprécieraient pas la présence de chansonniers amateurs, non pas sur les quais des gares ou dans les corridors d'accès, mais dans les grands espaces vides. La station Berride Montigny, la principale du réseau, ne serait-elle pas moins froide si on y tolérait des chansonniers. Après avoir vécu l'expérience de Paris, j'en viens même à la conclusion que l'initiative devrait venir de la CTCUM. Malheureusement, il faudrait un changement radical d'attitude pour qu'un tel rêve se concrétise.

Des fonctionnaires impatients

Un fonctionnaire du ministère provincial des Transports qui m'a demandé de taire son nom me signalait la semaine dernière que lui et ses collègues trouvent déplorables le fait qu'ils ne soient pas impliqués dans le dossier de l'aéroport international de Montréal à Mirabel.

Selon ce fonctionnaire, toutes les discussions importantes se déroulent au niveau du cabinet du ministre Michel Clair, et elles sont le fait des attachés politiques du ministre plutôt que des fonctionnaires qui connaissent le dossier en profondeur. Pire encore, dit-il, dans le dossier de Mirabel, un seul aspect semble retenir l'attention du personnel du cabinet, et c'est le parachèvement de l'autoroute 13.

Ce fonctionnaire ne blâme pas le ministre, mais plutôt ses conseillers. Et il se dit convaincu du fait que si le ministre donnait le feu vert à ses fonctionnaires pour qu'ils entreprennent des négociations avec leurs collègues d'Ottawa, nul doute que le dossier de Mirabel progresserait au lieu de stagner comme c'est le cas présentement.

Mais c'était évidemment avant la conclusion de la conférence constitutionnelle. Avec le résultat que l'on connaît, il ne faut pas s'attendre à ce que le voeu de ce fonctionnaire soit exaucé, du moins au cours des prochains mois.

Six morts accidentelles durant le week-end

Selon un relevé de la Sureté du Québec, six personnes sont mortes de façon accidentelle au Québec au cours du week-end. La route a fait cinq victimes et une personne a péri lors d'un incendie.

Vendredi, vers 22 h 40, **Lise Banville,** âgée de 15 ans, de Rimouski, est morte quand le véhicule dans lequel elle prenait place a capoté sur la route 132, à Saint-Fabien, comté de Rimouski. Au même moment, **M. John F. Kierdorf,** âgé de 27ans, d'Ottawa, mourait lors d'une collision frontale sur la route 105, à Kazabazua, compté de Gatneau. Vers 23 h 30, **M. Jean Plante,** 58 ans, de Saint-Gabriel, succombait à ses blessures dans l'incendie de sa demeure.

Samedi, vers 00 h 15, **Christian Lubonté,** âgé de 24 ans, de Saint-Placide, a péri sur le coup à la suite de la perte de contrôle de son véhicule sur le chemin d'Oka, à Saint-Joseph-du-Lac.

Vers 8 h 05, **M. Luc Morin,** âgé de 44 ans, de Repentigny, est décédé lors du capotage de son véhicule sur la route 169, dans le parc des Laurentides.

Finalement, samedi, vers l'heure du midi, **Mme Gisèle Genest Brassard,** âgée de 49 ans du 8330 Maurice-Duplessis, à Montréal, est morte lors du capotage d'un petit autobus sur la route 169, près de Péribonka.

Un autre «miraculé» du Dr Pavel Kozak?

Un charmant petit gamin de 8 ans, menu, mais combien enjoué, est descendu samedi à l'aéroport de Toronto, venant de Francfort, en Allemagne de l'Ouest. Presque complètement guéri d'une rare maladie de la peau qui devait le faire mourir avant la fin de son enfance, Lyle Heldmann s'est présenté aux curieux et aux membres de la presse comme un jeune garçon qui a réussi à survivre à une maladie qu'on disait pourtant incurable.

Originaire de Drumbo, en Ontario, le jeune Lyle a d'ailleurs trompé la vigilance de sa mère Sharon pour aller se prêter à une séance de photographie, tout en parlant avec verve de ses soeurs installées en Allemagne. Il racontait à qui voulait l'entendre qu'il était maintenant sur le chemin de la guérison. Sa mère estime qu'il est guéri à 85 pour cent et, si ses progrès continuent, Lyle se débarrassera à tout jamais de sa constante et souffrante vésification (formation d'ampoules), maladie qui l'assaille depuis sa naissance.

L'homme derrière ce traitement auquel on n'osait pas croire est le docteur Pavel Kozak, un biochimiste d'origine roumaine qui dirige la clinique où le jeune Lyle a été soigné. «Ce n'est pas un miracle, disait Mme Heldmann, parce que cet homme (le docteur Kozak) sait ce qu'il fait.» Elle a ajouté que, comme son fils est parti de si loin, elle ne doute pas de la parole du docteur Kozak qui lui a promis que le garçonnet récupérera sa santé à 100 pour cent.

Dans trois mois, le jeune Lyle subira un test décisif avant de s'acheminer sur la voie de la guérison totale. Ce patient est le troisième Canadien à avoir recours aux soins du docteur Kozak. Le mois dernier, M. Tony Degabrielle, 32 ans, de Oakville en Ontario, a réintégré son domicile après une cure de six semaines. Il était d'ailleurs parmi la foule a l'aéroport de Toronto, lors de l'arrivée du jeune Heldmann, et il a déclaré qu'il ne s'attendait jamais à recouvrer la santé et que tout le mérite de sa guérison devait revenir au docteur Kozak. La recette de sa guérison consiste principalement à appliquer des pommades, à prescrire des vitamines et à suggérer des diètes. Diètes qui se résument au riz, à des nouilles et à certains légumes et quelques viandes.



Lyle Heldmann

Les quelque 450 citoyens du village natal de Lyle, à une vingtaine de kilomètres au nord-est de Woodstock, ont contribué pour $26,000 afin que le jeune garçon puisse obtenir les soins qu'il requiert. Le surplus d'argent sera probablement donné aux parents d'enfants comme Lyle, a confié Mme Heldmann. L'autre Canadien à avoir été soigné par le docteur Kozak est Carlos Costa, 9 ans, de Winnipeg. Cependant, la jeune Linda Pasula, 23 ans, de Edmonton, est présentement en clinique sous les soins du docteur Kozak. Les méthodes utilisées par ce médecin suscitent tellement d'intérêt qu'il a déjà été sollicité pour prononcer une causerie à l'Université de la Saskatchewan. Le docteur Kozak s'est engagé à s'y rendre, mais il ignore encore quand il sera en mesure de le faire.

Le monde sauvé par une bombe atomique ?

BOGOTA (AFP) — L'écrivain américain Charles Berlitz, auteur du *Triangle des Bermudes*, a déclaré samedi à Bogota que la fin du monde se produirait en 1999 après «une conjonction d'événements célestes qui foudroiera la planète».

Dans une interview publiée par le journal colombien El Espacio, l'écrivain ajoute qu'une des façons de sauver le monde de la destruction totale est d'utiliser la bombe atomique afin d'éviter une collision entre la terre et l'une des autres planètes du système solaire.

Selon M. Berlitz, les astronomes savent en effet que, en 1999, doit se produire un alignement de toutes les planètes d'un côté du soleil, la terre restant isolée de l'autre côté. Cet alignement, a-t-il affirmé, pourrait amener une de ces planètes à heurter la terre.

La collision, selon lui, amènera le magma qui se trouve à l'intérieur de la terre à s'échapper pour jaillir à la surface, ce qui provoquera des raz-de-marée et des tremblements de terre.

EN BREF

UN: référendum sans parapluies

■ Selon le chef de l'Union nationale, Me Jean-Marc Béliveau, le Québec doit interjeter appel de la décision prise la semaine dernière par les neuf provinces anglophones et le gouvernement fédéral, devant le plus haut tribunal, celui de tous les Québécois et Québécoises. L'Union nationale pose toutefois deux conditions pour appuyer un référendum, la première, que la question posée soit claire, précise et complètement dépolitisée, la deuxième, que l'on apporte immédiatement un amendement à la loi référendaire qui oblige les tenants du oui et du non à faire campagne sous la présidence ou sous le parapluie de M. Lévesque ou de M. Ryan. M. Béliveau a présenté le point de vue de son parti à l'émission de Frenchie Jarraud, samedi, à CKVL.

Campagne de publicité

■ Son accord conclu avec les provinces anglophones, le gouvernement fédéral lancera prochainement une campagne de publicité au Québec pour convaincre les Québécois du bien fondé de son projet constitutionnel. C'est ce qu'a révélé hier le ministre d'Etat, M. Serge Joyal, en ajoutant qu'il entendait aussi prendre le bâton du pèlerin pour vendre l'entente constitutionnelle. Avant même la conclusion de l'entente, le ministre avait commencé à vendre le projet fédéral au Québec. Il a admis hier avoir été en communication avec M. Claude Ryan au cours des derniers jours sur ce sujet.

$95,000 à l'exportation

■ Le ministère de l'Industrie et du Commerce accorde une subvention de $95,000 au Groupement québécois d'entreprises Inc. dans le but de promouvoir les activités d'exportation chez les 450 entreprises membres de cet organisme. C'est ce qu'ont fait savoir hier le ministre d'Etat aux petites entreprises et tourisme, Charles Lapointe, et le ministre d'Etat au Commerce, Ed Lunley. Le Groupement québécois d'entreprises Inc. pourra utiliser cette aide fédérale pour rémunérer une personne-ressource possédant de l'expérience dans le domaine de l'exportation et défrayer ses dépenses de voyage et pour absorber les frais d'exploitation occasionnés par la sous-traitance, les dépenses générales de bureau, etc.

Lee succède à MacLean

■ L'Ile-du-Prince-Edouard compte depuis samedi soir un nouveau premier ministre: M. James Lee qui remplace désormais M. Angus MacLean, démissionnaire. Ministre de la Santé dans le cabinet conservateur de M. MacLean, M. Lee, 44 ans, a été élu à l'issue du troisième tour aux dépens de ses trois autres concurrents. Il a récolté 737 votes contre 577 pour son plus proche adversaire, le ministre de l'Energie, M. Barry Clark. Elu en 1979, M. MacLean, 66 ans, a indiqué que le transfert des pouvoirs prendrait une dizaine de jours.

Hausse d'impôt égale désastre pour Clark

■ M. Joe Clark a soutenu samedi à Saskatoon qu'une hausse des impôts aurait des effets «désastreux» pour les Canadiens et «minerait l'économie du pays». S'adressant à quelque 600 délégués venus participer au congrès au leadership du Parti progressiste-conservateur de la Saskatchewan, le leader de l'opposition aux Communes a assuré que le ministre fédéral des Finances, M. Allan MacEachen, n'avait même pas besoin de majorer les impôts lors de son prochain budget puisque Ottawa avait bénéficié de $50 milliards supplémentaires en signant des accords pétroliers avec l'Alberta et la Saskatchewan.

Cuisine des Fêtes

4 cours

En démonstration avec dégustation et livret de recettes.
1 cours par semaine du 24 novembre au 17 décembre.

AU CHOIX:

RÉCEPTION COCKTAIL
REPAS DE NOËL
RÉVEILLON
PAR HENRI BERNARD
REPAS CHINOIS DE FÊTE
PAR KÉDOC TURCOT

PROSPECTUS: **843-6481**

Institut Culinaire Henri Bernard

Permis d'enseignement de culture personnelle 2015 de la Montagne Suite 610, Mtl. H3G 1Z9

Les négociations ont abouti: Québec contrôle l'Asbestos

CONCLU LA SEMAINE DERNIÈRE, L'ACCORD SERAIT ANNONCÉ AUJOURD'HUI

■ Le gouvernement du Québec s'est assuré le contrôle de la Société Asbestos à 51 pour cent, a appris de sources sûres hier la Presse Canadienne.

DONALD ROY
de la Presse Canadienne

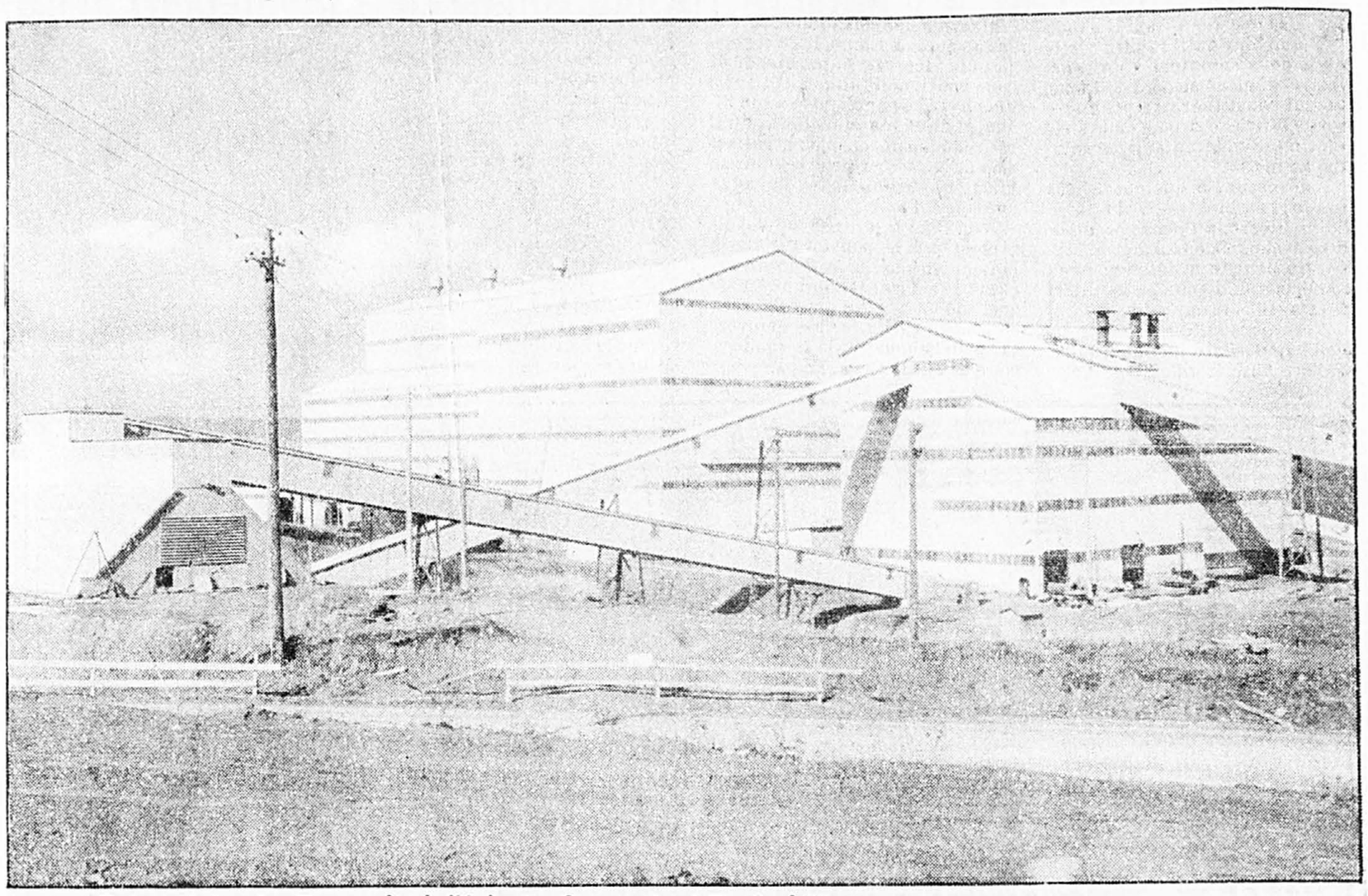
Une entente à cet effet est intervenue il y a quelques jours entre le gouvernement québécois et General Dynamics qui, avec 54.6 p. cent des actions, était le principal actionnaire d'Asbestos, entente en vertu de laquelle les ennemis jurés d'hier deviendront des partenaires dans l'exploitation de l'amiante. Elle a été entérinée et par le conseil des ministres du Québec et par le conseil d'administration de la multinationale de St. Louis, au Missouri.

L'accord, pour être annoncé publiquement, n'avait plus qu'à franchir l'étape de la signature, et il a été impossible de savoir si celle-ci a eu lieu vendredi, comme prévu, ou si elle aura lieu aujourd'hui.

Selon le scénarion retenu, le gouvernement du Québec ne se porterait pas acquéreur comme tel, dans l'immdiat du moins, d'actions ordinaires d'Asbestos détenues par General Dynamics, mais bénficierait d'un droit de vote majoritaire, qui lui assurerait le contrôle effectif de l'entreprise. Outre General Dynamics, la Caisse de dépôts et placements du Québec détient quelque 10 pour cent des actions d'Asbestos, le solde étant dissémin entre des investisseurs privés et institutionnels.

Plan initial

Le plan initial du gouvernement, contenu à l'intérieur de «la politique québécoise de l'amiante» annoncée à Thetford Mines le 21 octobre 1977 par le premier ministre René Lévesque, prévoyait que le Québec se porte acquéreur à 100 pour cent d'Asbestos. En septembre 1979, Québec avait offert $42 par action à General Dynamics, ce qui aurait coûté quelque $63 millions. En se portant en plus acquéreur des actions minoritaires, le Québec aurait dû débourser environ $115 millions.



Les installations de la mine Normandie de l'Asbestos Corporation à Thetford Mines.

General Dynamics devait refuser cette offre, et contestait devant les tribunaux une loi permettant au mandataire gouvernemental, la Société nationale de l'amiante, d'exproprier les actifs québécois d'Asbestos.

Une guérilla judiciaire devait s'ensuivre, et prendre fin en mai 1981 lorsque la Cour suprême du Canada refusait à la compagnie la permission d'en appeler devant elle d'un jugement de la Cour d'appel du Québec statuant que le gouvernement a le droit d'exproprier les actifs québécois d'Asbestos.

Le Québec servait un avertissement à General Dynamics le mois dernier, à l'effet qu'il se servirait de sa loi d'expropriation s'il ne parvenait pas à s'entendre avant le 30 novembre 1981 avec la multinationale américaine relativement à l'acquisition d'Asbestos.

Québec consultera la population sur l'entente constitutionnelle

SEULS LE QUAND ET LE COMMENT RESTERAIENT À DÉCIDER

■ QUÉBEC (PC) — La session de l'Assemblée nationale qui s'ouvre aujourd'hui à Québec pourrait être de courte durée.

Le Conseil des ministres devait en effet étudier vendredi la possibilité de déclencher une élection générale «plébiscite» pour riposter à l'entente constitutionnelle intervenue jeudi entre le fédéral et les neuf provinces anglophones du pays.

Mais ça n'est pas là la seule avenue que le premier ministre Lévesque pourrait choisir d'emprunter, ont précisé certains députés du parti ministériel.

Parmi les hypothèses discutées, on retrouve la tenue au printemps d'un référendum sur l'entente d'Ottawa, le recours à la Cour suprême, histoire de vérifier s'il n'y a pas une convention qui permette de condamner l'accord en question, l'envoi à Londres d'une délégation et l'adoption par l'Assemblée nationale d'une loi établissant le droit du Québec à l'autodétermination.

Chose certaine, le chef du gouvernement est bien déterminé à s'opposer «par tous les moyens» à ce que l'entente constitutionnelle devienne réalité et sa députation de même.

Ça n'est toutefois que dans le message inaugural de la 3ème session de la trente-deuxième législature que doit prononcer aujourd'hui le premier ministre Lévesque qu'on pourra trouver des indications plus précises sur ses intentions.

Mais si le Cabinet décidait d'opter pour des élections précipitées ou un référendum, il serait extrêmement surprenant de voir M. Lévesque l'annoncer dans son message, celui-ci préférant sans doute prendre tout le temps à sa disposition pour réfléchir et peser les différents arguments qu'on lui aura fait valoir avant d'en faire l'annonce.

Consultation populaire

Les Québécois «auront à s'exprimer» à la suite de la «trahison» dont ils ont été victimes à Ottawa cette semaine, a soutenu hier le président du caucus des députés péquistes de la région de Québec, M. Denis de Belleval.

Mais la date et la manière dont les Québécois pourront s'exprimer (une élection ou un référendum) n'ont pas encore été déterminées, a indiqué le député de Charlesbourg.

M. de Belleval rencontrait la presse hier à l'issue d'une réunion de trois heures des députés péquistes et des dirigeants du Parti québécois en provenance des 17 comtés de la région de Québec. Le député de Charlesbourg était accompagné des ministres Jean-François Bertrand (Vanier), Clément Richard (Montmorency), et des députés Raymond Gravel (Limoilou) et Raymond Brouillet (Chauveau) lorsqu'il a rencontré la presse.

M. de Belleval a expliqué que le groupe des députés et des militants avait envisagé plusieurs hypothèses pour faire face à la situation créée à Ottawa jeudi dernier.

Certains militants ont suggéré la tenue d'un référendum ou d'une élection à caractère référendaire. «L'opinion publique devra s'exprimer, a dit M. de Belleval. Il reste à déterminer quand et comment.»

Conseil national

A court terme, M. de Belleval a annoncé qu'une réunion spéciale du Conseil national du Parti québécois aura lieu en fin de semaine prochaine.

La réunion devait avoir lieu à Montréal mais le PQ de la région de Québec a suggéré qu'elle se tienne dans la capitale, en même temps que les libéraux fédéraux y tiennent un congrès.

Entre-temps, il y aura l'important message inaugural livré à l'Assemblée nationale par le premier ministre René Lévesque aujourd'hui, en plus d'une réunion des députés péquistes mardi et d'une séance du conseil des ministres mercredi.

«Il faut faire comprendre à la population ce qui vient de se passer, a dit M. de Belleval. Tout espoir de renouveler la Confédération canadienne est annulé et le Québec se retrouve dans une situation pire que celle d'il y a 20 ans.»



NOTES POLITIQUES

Limousines : Lévesque limite les «transports» de ses ministres

■ Comme à chaque automne, les nouveaux véhicules automobiles, avec des «gadgets» améliorés, font leur apparition sur le marché. La tentation de posséder une nouvelle automobile, de brader la vieille carrosserie pour une plus rutilante, est grande. Cette «fièvre automnale» ne touche pas seulement le simple contribuable, mais aussi, et probablement à plus forte raison, les ministres, qui eux peuvent bénéficier de l'usage d'une luxueuse limousine payée par l'État.

Mais il y a évidemment les compressions budgétaires, et le gouvernement du Québec veut se montrer prudent et délicat sur cette question face à l'opinion publique.

C'est sans doute pour cette raison que le premier ministre du Québec, **René Lévesque**, faisait parvenir récemment, aux différents chefs de cabinets des ministères, une directive signée de sa main, enjoignant ces derniers **«à faire preuve de modération»** dans l'achat et l'utilisation des nouveaux véhicules.

Déficit appréhendé de $300,000

Dans sa directive, dont LA PRESSE a obtenu une copie, le premier ministre Lévesque note que les opérations du Service de sécurité interne du ministère de la Justice, durant le présent exercice financier, se **«solderont vraisemblablement par un déficit de l'ordre de $300,000»**, dont une somme **«de $75,000 imputable à la flotte de véhicules automobiles mis à la dispositon des ministres»**.

M. Lévesque ajoute que, compte tenu de l'impératif de «récupérer des sommes d'argent à ce chapitre et de faire preuve par tous **les signes extérieurs** de la **modération** que commande le contexte économique actuel», il serait **«désormais»** sage de faire attention.

Des véhicules plus ordinaires

Dorénavant, tous les ministres sans exception devront se balader dans une «Pontiac Parisienne Brougham ou une Chevrolet Caprice Classic», a ordonné le chef du gouvernement, qui s'est toujours par ailleurs lui-même contenté d'utiliser un véhicule très sobre, contrairement à certains de ses ministres.

M. Lévesque, à ce sujet, a été très explicite, et il a même nommé les ministères qui devront appliquer plus particulièrement ces directives. Il s'agit des ministères des **Finances**, de l'**Environnement**, des **Affaires sociales**, du **Conseil du Trésor**, et de l'**Énergie** et **Ressources**.

En plus de se conformer à ces normes, les responsables de ces différents ministères sont invités à se «soumettre aux mêmes directives émises par le Service de sécurité interne du ministère de la Justice qui demeure chargé d'administrer la flotte automobile».

Si ces directives sont suivies, il sera donc désormais assez rare de se faire dépasser, sur l'autoroute 20 par exemple, par un bolide ministériel, à plus de **160 kmh**, dont le conducteur, à l'aide de clignotants d'urgence et sirène à l'appui, intimide les autres automobilistes pour se faire un chemin.

Plus de «gadgets inutiles»

Le premier ministre veut ainsi éviter l'utilisation des **gadgets inutiles** que l'on retrouve sur un bon nombre de limousines ministérielles.

«Tout type d'équipement à être utilisé sur l'une ou l'autre des voitires ministérielles devra être approuvé par le Service de sécurité interne du ministère de la Justice. Il est utile de rappeler que **les sirènes** ou **clignotants** rouges seraient en contravention de l'artiseraient en contraventin de l'article 29.7 du Code de la route et que conséquemment aucune installation» de ce genre ne peut maintenant «être tolérée. Celles existantes devront être débranchées», a ordonné le premier ministre.

Une des plus luxueuses

Les ministres principalement visés par ces directives sont **Marcel Léger, Jacques Parizeau, Pierre-Marc Johnson, Yves Bérubé** et **Yves Duhaime.**

C'est probablement le ministre de l'Environnement, **Marcel Léger,** qui utilise l'une des limousines les plus luxueuses du gouvernement, avec un maximum d'équipement. On y retrouve même un téléviseur.

Ce véhicule très luxueux a d'ailleurs été baptisé **l'OVNI** (objet volant non identifié) dans le milieu. On se plait à raconter que **Marcel Léger,** ayant l'un des plus petits budgets à administrer, ce véhicule lui sert en quelque sorte de prix de consolation.

À Ottawa, la directive de **«sobriété»** dans l'achat et l'utilisation des véhicules ministériels est en applicationdepuis un certain temps.

DEPUIS L'ATTENTAT DU 13 MAI

Première sortie officielle du pape dans deux semaines

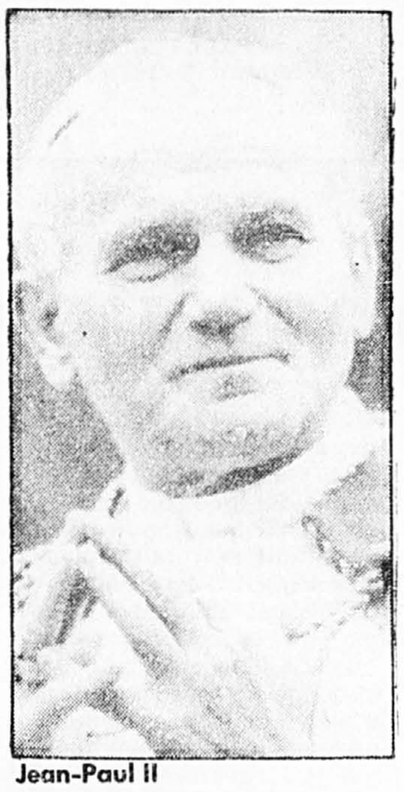
Le pape Jean-Paul II a indiqué hier qu'il rendra visite dans deux semaines à un sanctuaire religieux au nord de Rome, ce qui constituera sa première sortie officielle depuis qu'il a été victime d'un attentat il y a environ six mois.

S'adressant à quelque 50,000 fidèles rassemblés sur la place Saint-Pierre, à l'occasion de la cérémonie hebdomadaire, le souverain pontife a défendu avec conviction la dignité et les droits des travailleurs agricoles.

C'est alors qu'il a annoncé sa prochaine visite au sanctuaire «Amore Misericordioso» de Colle Valensa, à une soixantaine de milles au nord de Rome, le 22 novembre qui vient. Le pape, âgé de 61 ans, confirmait ainsi qu'il avait récouvré sa santé suite à son attentat du 13 mai dernier et qu'il est maintenant en pleine possession de ses forces pour remplir sa mission, y compris les voyages que cela suppose.

Jean-Paul II a aussi fait savoir samedi qu'il ne pouvait résister à l'invitation que lui a lancée l'archevêque Jozef Glemp de Pologne, son pays natal qui célébrera en août prochain le 600e anniversaire du reliquaire de la madone noire de Jasna Gora. Le pape doit également se rendre en Angleterre en mai prochain où il visitera un sanctuaire ombrien avant de présider une conférence internationale sur son deuxième encyclique qui consiste en une critique du matérialisme et de la croissance technologique non contrôlée.

Parlant du virage radical à effectuer pour redonner aux agriculteurs la dignité à laquelle il juge qu'ils ont droit, le pape a surtout évoqué la situation dans le Tiers-Monde: «L'Eglise espère que le prestige et la considération qu'ils (les agriculteurs) méritent seront reconnus par la société», de dire le souverain pontife.



Jean-Paul II

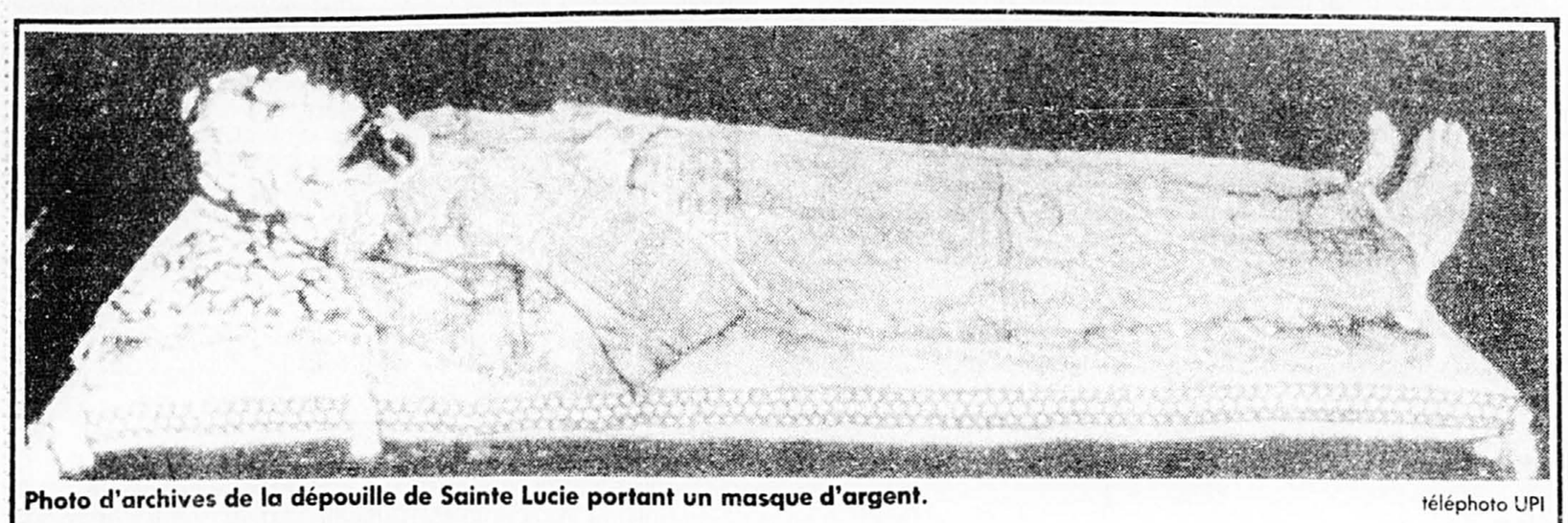


Photo d'archives de la dépouille de Sainte Lucie portant un masque d'argent. téléphoto UPI

Deux malfaiteurs volent la dépouille de sainte Lucie

VENISE (AFP) — Deux jeunes malfaiteurs ont dérobé samedi soir la dépouille de Sainte Lucie dans l'église de sainte Lucie dans l'église de ont laissé choir son crâne dans leur précipitation.

Les deux jeunes gens, a-t-on appris de source informée, avaient attendu l'heure de fermeture du portail de l'église en fin d'après-midi. Ils ont alors bousculé l'archiprêtre, don Giuseppe Manzato, pour pénétrer de force dans les lieux.

Tandis que l'un tenait le curé en respect sous la menace d'une arme, l'autre s'est dirigé vers l'autel où était exposée la relique, dans une vasque en cristal, et s'est emparé de la dépouille qu'il a mise dans un sac avant de prendre la fuite.

Dans sa hâte, il a cependant laissé tomber à terre le crâne de la sainte ainsi qu'un masque mortuaire en argent. Des barrages ont été mis en place par la police dans la ville, sans résultat toutefois jusqu'à présent.

La relique de sainte Lucie, vierge et martyre à Syracuse, probablement en l'an 304, est exposée à Venise depuis près de huit siècles. Sainte Lucie est la patronne des photographes et des opticiens.

LE «RIBAVIRIN» POURRAIT SAUVER DES PERSONNES ÂGÉES

Nouveau médicament contre la grippe

CHICAGO (AP) — Un nouveau médicament contre la grippe réduit considérablement la gravité et la durée de la maladie et pourrait même sauver la vie des personnes âgées atteintes de l'influenza.

Le médicament, appelé «ribavirin», a été administré à 14 étudiants atteints de l'influenza et faisant de la fièvre ou souffrant de maux de tête, de douleurs aux yeux et de maux de dos.

La fièvre est disparue chez eux une journée plus tôt que chez les autres étudiants qui n'avaient pas pris de «ribavirin» et les autres symptômes ont été atténués. Le médicament n'a pas d'effets secondaires dangereux.

Le médicament raccourcit le cycle normal de la maladie qui peut parfois durer une semaine.

Dans un cas, le médicament a été administré à un malade de 61 ans chez qui la grippe s'était transformée en pneumonie et qui s'était retrouvé à l'hôpital dans le coma, à la suite d'une crise cardiaque.

Trente-six heures après le début du traitement, le virus de l'influenza a commencé à disparaître. Trois jours plus tard, le malade sortait du coma et quelque temps après il était complètement guéri. Il s'agit d'un cas spectaculaire, ont déclaré les médecins.

Sursis pour les polygames

PÉKIN (Reuter) — Les Tibétains qui pratiquent actuellement la polygamie pourront continuer à le faire malgré les nouvelles lois sur le mariage qui interdisent les unions multiples, rapportent samedi, le «Quotidien du peuple».

La polygamie est pratiquée depuis des siècles au Tibet où les relations sexuelles sont par tradition plus libres que dans la Chine de l'intérieur.

Depuis l'écrasement de la rébellion tibétaine de 1959 et l'exil en Inde de Dalai Lama, les autorités chinoises se sont efforcées d'imposer leur morale aux minorités du territoire. Récemment Pékin a cependant semblé changer de politique et pour amadouer les 56 millions d'habitants du Tibet leur a récemment accordé un certain nombre de privilèges.

Village à vendre

BRASELTON (AFP) — À vendre Braselton, village de 500 habitants avec centre commercial et banque: 14 millions de dollars, s'adresser à la famille Braselton, rue William Braselton, Braselton, Georgie.

Cette étrange proposition émane de la famille Braselton qui dirige sans discontinuer depuis 1876 le village fondé par l'arrière-grand-père William. Mais aujourd'hui il n'y a plus d'héritier intéressé pour reprendre «l'affaire de famille».

Le «clan», comme on l'appelle dans la région, a donc décidé de mettre le village en vente et d'inclure par la même occasion toutes les propriétés de la famille: terres arables, parc «industriel», centre commercial et banque.

Toutefois les vieilles habitudes étant sans doute difficiles à perdre, les cinq «aînés» de la famille, tous membres du conseil municipal dirigé par M. Lewis Braselton, mettent une condition à la vente: ils veulent garder un pouvoir consultatif sur les décisions de «leur» village.

LES RUES DE MONTRÉAL

NICOLET, rue (?)

En hommage à Jean Nicolet (1598-1642), intrépide coureur des bois qui, parti à la recherche de la route de la mer de Chine, découvrit le lac des Illinois (Michigan). Il assista à la fondation de Trois-Rivières. Les relations des Jésuites mentionnent la «conduite exemplaire» de Nicolet qui, à l'encontre de la plupart des coureurs des bois, aurait toujours vécu suivant les principes de la religion catholique. En revanche, il eut en 1628 une fille naturelle née d'une Indienne. Axe nord-sud, de Sherbrooke à Notre-Dame, à l'ouest de Pie-IX.

SWAIL, avenue (1877)

Nom d'une famille de la Côte-des-Neiges, propriétaire de la terre à travers laquelle cette voie fut ouverte. Axe ouest-est à partir de Côte-des-Neiges, au— nord de Queen Mary.

SERIGNY, rue de (1911)

A la mémoire de Joseph Le Moyne de Sérigny (1668-1734), fils de Charles Le Moyne, capitaine de vaisseau, commandant général à la Louisiane. Axe ouest-est à partir de McKenna, au nord de Marie-Guyard.

REMEMBRANCE, chemin (1939)

Jadis nommée **chemin Shakespeare,** cette voie rappelle la visite à Montréal, en mai 1939, du roi George VI et de la reine Elizabeth d'Angleterre. Axe ouest-est à partir de Côte-des-Neiges jusqu'au sommet du mont Royal.

FIN DU VOTE D'ALLÉGEANCE

Construction : 68,400 travailleurs ont voté

Le vote d'allégeance syndicale a pris fin hier dans l'industrie de la construction. En tout, 68,400 salariés sur quelque 90,000 ont voté pour la centrale de leur choix entre mercredi dernier, 4 novembre, et hier, 16h30, heure de fermeture des 167 bureaux de scrutin répartis à travers la province.

Les résultats de ce vote devraient être diffusés à 16 h 30 cet après-midi. Il s'agira cependant de résultats priliminaires. Le taux de représentativité, qui nécessite des calculs complexes, devrait être connu au début de décembre.

Toutefois, à moins de résultats particulièrement serrés, il devrait être possible de déterminer dès aujourd'hui quelle centrale négociera le prochain décret, a précisé hier un porte-parole de l'Office de la construction du Québec.

Cinq associations syndicales étaient en lice: la FTQ construction, le Conseil provincial (international) des métiers de la construction, la CSN construction, la CSD et le Syndicat de la Côte Nord. Hier, dernière journée, moins de 8,000 travailleurs se sont rendus voter. Samedi, il y en avait eu plus de 13,000; vendredi, plus de 19,000; jeudi, 13,000 et mercredi, 10,800.

Quant aux quelque 21,600 travailleurs qui ne sont pas allés voter, l'OCQ les invitera officiellement à se choisir une centrale comme les y oblige la loi. Les résultats de ces «vocations» tardives ne compteront toutefois pas dans les calculs du taux de représentativité.

La CSD s'en prend à Télé-Métro-Médic

La CSD a dénoncé hier la nouvelle selon laquelle Télé-Médic aurait réouvert ses portes. Selon la centrale syndicale, qui représente les anciens employés de Télé-Médic, la société Métro-Médic, qui a acquis pour la somme de $3,000 le numéro de téléphone de Télé-Médic et quelques pièces d'équipement, se serait moralement engagée devant les inspecteurs de la faillite, à n'utiliser aucun subterfuge de ce genre.

Télé-Métro-Médic, est, selon la CSD, une organisation qui ne peut en rien être comparée à Télé-Médic. Elle ne compte pas, par exemple, d'équipe de techniciens d'urgence. Les anciens employés de Télé-Médic, dans leur projet de coopérative en voie de concrétisation n'ont pu, pour des raisons techniques et juridiques, acquérir le numéro de Télé-Médic.

La CSD et le syndicat des employés de Télé-Médic ont l'intention d'entamer, dès le début de la semaine, des démarches pour «dégeler» le permis d'opération de Télé-Médic au profit de la Coop. Ils ont l'intention également de forcer Télé-Métro-Médic à corriger la nouvelle parue hier, cela par tous les moyens à leur portée.

«LA SANTÉ QUÉBÉCOISE»

Québec entreprend une campagne auprès des restaurateurs

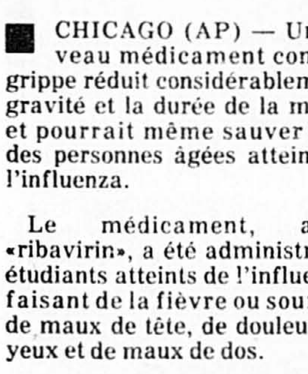
Les enfants avaient été informés, leurs parents aussi, voilà que les restaurateurs de Montréal, les propriétaires de cafétérias veulent se mettre eux aussi au diapason de «la santé québécoise».

En bref, ça signifie qu'un ensemble de restaurateurs a demandé au ministère des Affaires sociales de résumer en une brochure sa politique en matière de nutrition, parce que, selon un porte-parole du ministère, ils veulent se tenir à la pointe des nouvelles habitudes nutritives des Québécois.

Il faut dire que les Montréalais mangent de plus en plus à l'extérieur, mais qu'ils deviennent aussi de plus en plus exigeants. Il ne faudrait donc pas se surprendre si, dorénavant, les restaurateurs insistent beaucoup plus sur le potage de poissons que sur la soupe aux pois, sur une salade aux noix plutôt qu'un ragoût à la patte de cochon.

Parrainée tant par le MAS que par l'Office des producteurs de lait du Québec, cette brochure vise à modifier les menus alimentaires des restaurateurs. En exemple, Suzanne Rigaud, de l'Office, insiste sur la promotion du lait, du yogourt, du fromage plutôt que sur celle du café. «Vous savez qu'il est très difficile de trouver ces produits dans la majorité des restaurants de Montréal.»

Cette promotion est l'avant-première d'une vaste campagne de nutrition qui verra son apogée en mars prochain, lors du mois de l'alimentation.


INVITATION
MAIGRIR
Démonstration d'un programme de contrôle du poids par la psychologie du comportement et la communication subliminale.
Le mercredi 11 novembre à 20h.
Clinique Domus Medica
5555 est, rue Belanger, Montreal
S.V.P. appeler pour reservation : 522-7347
Entree libre 522-8623
Clement Patenaude, psychologue

POURQUOI PAYER PLUS CHER?
Porte isolée 2 po 3 rainures verre trempé couleurs $165.00
DU MANUFACTURIER AU CONSOMMATEUR
Résidentiel et commercial
REVÊTEMENT DE MAISON
Corniche $60.00 du carré 9.2 m
Horizontal $74.00 du carré 9.2 m
Vertical $75.25 du carré 9.2 m
FENETRE À BATTANT
Produits de bâtiment Alcan
Porte-patio 4 modèles
Nouvelle fenêtre coulissante à triple vitrage
J.L. Aluminium inc.
677-3023 521-4745

LONGUEUIL

PRIX $69,900
Pour une canadienne avec façade en pierre et brique sur les 3 côtés, garage, foyer, etc...
L.P.A. CONSTRUCTION
526-4141 ou 468-3151


ENCORE QUELQUES JETTA et RABBIT 1981 EN SPÉCIAL
(GAZ OU DIESEL)
chez Arbour AUTO LAVAL LTÉE
700 BOUL. DES LAURENTIDES, 382-2731

Photos en 1 heure
1h.
Nous offrons un service d'une heure sur développement et impression de vos films photos couleur.
PHOTO PASSEPORT EN 5 MINUTES
SPÉCIAL:
Film gratuit avec chaque développement et impression de films photos couleur
• Réimpression de vos négatifs en 20 minutes
• Développement de films diapos
EKTACHROME et FUJICHROME en 24 heures.
PHOTOS S.O.S. INC.
1424, avenue McGill College (près de Woolworth)
842-5267

ANGLAIS PARLÉ
SESSION
SEMI-INTENSIVE
3 SEMAINES (4 fois par semaine - lundi à jeudi)
Matin 10.00 — 12.30 ou Après-midi 13.15 — 15.45 ou Soir 18.15 — 20.45
PETITS GROUPES:
6 à 8 participants par niveau — maximum à tous les niveaux.
CONVERSATION PRATIQUE:
Axée sur la conversation pratique de tous les jous.
SANS GRAMMAIRE:
Corrections nécessaires appliquées selon le contexte des phrases utilisées.
FRAIS: $175 (tout compris) déductible d'impôt.
CLASSEMENT ET INSCRIPTION
Entrevue de classement: sur rendez-vous du 9 au 13 novembre
Pour autres renseignements composez: 844-9396
Le Centre de Conversation Française et Anglaise CCFA Inc.
Fondé en 1969
(Situé en face de l'Université McGill)
Reconnu par le ministère de l'Éducation

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS président du conseil d'administration
ROGER-D. LANDRY président et éditeur
la presse
JEAN SISTO éditeur adjoint
YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

Pourquoi le Québec s'est-il trouvé isolé?

Dans tous les milieux nationalistes du Québec on a très vivement réagi au dénouement de la conférence constitutionnelle.

Avant d'analyser la portée réelle de cette entente encore obscure qui devrait prendre toute sa signification quand elle sera introduite dans le texte de la résolution et débattue aux Communes, il convient de s'interroger sur les péripéties de la conférence de la semaine dernière et essayer d'en tirer quelques enseignements à la lumière des événements des derniers mois.

Ce qui suscite la colère de plusieurs Québécois et l'indignation affichée par les péquistes c'est la «trahison» dont a été l'objet la délégation québécoise de la part des autres membres du groupe des huit dissidents. Il est vrai que le compromis final a été rédigé à son insu et que celui-ci mettait au rancart le projet de compromis signé par les Huit en avril.

M. Lévesque avait dit qu'il s'agissait pour lui d'un maximum, qu'il ne pouvait aller plus loin dans la voie du compromis. Comme il savait que M. Trudeau refusait la formule d'amendement de Vancouver et surtout qu'il n'accepterait jamais que son projet de rapatriement ne comporte pas une charte des droits, M. Lévesque annonçait en fait que tout compromis était impossible. Alors que pour les sept autres Premiers ministres dissidents cette entente, on le voit bien aujourd'hui, se voulait tout au plus une base de négociation qui n'excluait pas un accord sur un autre projet de compromis.

La délégation québécoise s'est rapidement rendu compte que ses alliés étaient, comme les autres Premiers ministres provinciaux, déterminés à trouver un compromis qui dénouerait la crise, et que le front commun se désintégrait. C'est pourquoi elle ne s'est pas fait scrupule d'explorer seule un compromis intéressant que lui suggérait M. Trudeau et qui devait consommer l'effondrement du front commun. Les provinces qui voulaient un compromis et se croyaient capables d'y arriver se mirent donc à la tâche et tinrent à l'écart la délégation québécoise qui ne paraissait pas animée du même esprit.

Le premier ministre de la Saskatchewan, Allan Blakeney, qui faisait partie du groupe des Huit, a exprimé en fin de semaine le sentiment qui animait sans doute plusieurs de ses collègues au cours de cette conférence. Quand il a réalisé que le gouvernement québécois ne consentirait jamais à une entente sur une nouvelle constitution, a-t-il dit au réseau CTV, il a cherché à trouver un nouveau consensus avec les huit autres Premiers ministres. Et d'ajouter:

«Il me semble que, politiquement, il soit impossible pour le premier ministre Lévesque de signer une entente qui dirait que la constitution canadienne est acceptable...»

Pouvait-on en effet imaginer M. Lévesque signant une entente, n'importe laquelle, qui aurait signifié non seulement qu'il est possible de s'entendre avec M. Trudeau mais surtout que la fédération canadienne est réformable? Et cela après avoir donné mission au parti, quelque temps avant la tenue de la conférence, de reprendre l'étendard indépendantiste et envisagé sérieusement de faire porter la prochaine élection provinciale sur l'option souverainiste?

C'est moins la trahison des alliés du groupe des Huit qui est responsable de l'isolement du Québec que l'ambivalence du gouvernement Lévesque qui fait semblant de jouer le jeu du fédéralisme renouvelé alors qu'il n'a qu'un objectif en tête: réaliser l'indépendance du Québec.

Ce double jeu a conduit le gouvernement Lévesque à imaginer des stratégies compliquées destinées à lui permettre de poursuivre ses objectifs fondamentaux en donnant l'impression qu'il en poursuit d'autres qui contrarient les premiers.

Ces acrobaties lui ont joué un vilain tour au référendum. Voici qu'elles viennent de lui en jouer un autre la semaine dernière. Celui qui croyait prendre s'est fait prendre à son propre jeu. Ses alliés d'hier l'ont à la fin isolé en ayant le sentiment d'écarter du jeu un gouvernement à double personnalité qui ne peut à leurs yeux prétendre exprimer mieux que M. Trudeau le sentiment de la population québécoise.

Il reste à voir si cette entente est aussi désastreuse pour le Québec que le prétend le gouvernement québécois. Mais une chose est certaine et très ironique au surplus: depuis la dernière grande guerre, aucun Premier ministre québécois fédéraliste ne sera revenu d'une bataille constitutionnelle moins bien armé qu'il ne l'était quand il s'y est engagé.

MARCEL ADAM

Cour suprême et loi 24: une question de relativité

La Cour suprême vient de clarifier ce qui aurait dû être clair depuis longtemps: la loi du Québec sur la protection de la jeunesse n'enlève pas, à la victime, le droit de poursuivre en justice un agresseur de moins de 18 ans.

Ce qui ne signifie pas que tout le processus de «déjudiciarisation», entrepris par la loi 24, se trouve dans un cul-de-sac qui l'empêche maintenant de continuer son expérience. Il semble évident que, dans certains cas, cette expérience apporte des fruits valables. Il semble également nécessaire de poursuivre la réflexion sur l'évolution de la délinquance au Québec. Mais la Cour suprême rappelle au Québec que sa loi 24 ne peut retirer à quelqu'un le droit de s'adresser aux tribunaux: l'article 455 du code pénal protège ce droit.

Il faut donc conclure que le cas qui fut à l'origine de cette décision, ou de ce rappel de la Cour suprême, représente une grossière erreur d'un fonctionnaire trop enthousiaste.

Rappelons quelques faits.

Une femme se fait voler un sac à main par un jeune garçon. Il est appréhendé et conduit au directeur du bureau de la protection de la jeunesse du district de Richelieu. La plaignante décide de porter plainte contre son agresseur. Mais on lui répond qu'elle n'en a pas le droit, qu'on n'a pas besoin d'entendre sa version des faits, bref, que le cas est réglé sans qu'elle ait été consultée. On lui niait donc le droit de s'adresser aux tribunaux pour une situation où elle avait été lésée.

Ce que le directeur aurait dû savoir, c'est qu'il devait consulter la victime sur ses intentions. Car si la loi 24 permet que l'on utilise de nouvelles méthodes de réhabilitation devant des cas de délinquance, elle ne peut que suggérer ces moyens: elle ne peut les imposer pour tout ce qui concerne les infractions au code pénal.

La déjudiciarisation n'est donc pas absolue: les adolescents délinquants ne peuvent pas toujours compter sur elle pour se sauver de leurs mauvais coups. Et c'est bien ainsi.

D'une part, parce que la réflexion nouvelle qui se fait autour de la loi et la pratique régulière des méthodes de rechange face à la délinquance, tentent à reconnaître que beaucoup d'enfants délinquants ne sont pas des cas-problèmes nécessitant le concours de nombreux spécialistes. Pour plusieurs, il faut parler d'incident de parcours s'insérant dans l'évolution de l'enfant. Ce qu'il lui faut, c'est une bonne punition qui le fera réfléchir. Et pas trois mois plus tard, après de longues séances de discussion avec des psychologues, mais tôt après le délit.

D'autre part, on se rend compte que la délinquance se manifeste de plus en plus tôt chez les enfants posant des gestes de plus en plus violents. Il y a donc lieu de changer certains mécanismes qui furent inutiles ou simplement inefficaces.

La déjudiciarisation demeure donc importante pour un certain nombre de délits et pour certains délinquants; mais elle est relative à des conditions, elle ne peut être absolue. Et surtout, elle ne peut priver les citoyens de leurs droits.

On a cru que les tribunaux étaient nécessairement néfastes à des jeunes. On a peut-être imaginé la délinquance comme un mal social affectant tout le monde de la même façon; donc, il lui fallait un remède unique. Aujourd'hui, on se rend compte que la déjudiciarisation n'est pas une panacée, même si elle demeure un instrument valable dans certains cas et certaines circonstances.

Les parents pourront s'en souvenir: parfois, il n'y a rien comme une bonne fessée pour faire comprendre à un enfant sans problèmes qu'il risque de s'en créer.

JEAN-GUY DUBUC



Droits réservés

Le gouvernement polonais à la recherche du pays réel

Optimisme prudent et vigilant. Tels étaient les mots qui résumaient le mieux la situation en Pologne, à la suite de la rencontre entre le chef de Solidarité, le primat de l'Église catholique et le général Jaruzelski, chef du gouvernement.

Que l'Église catholique soit perçue par le pouvoir comme un interlocuteur est extraordinaire, en soi, au moins par l'aspect suivant des choses: voici, quoi qu'on dise, un gouvernement communiste à l'écoute du plus haut représentant d'une Église qui n'a pas de statut officiel dans une démocratie populaire qui n'a, pour toute confession que le socialisme à la mode de Moscou.

Comme il arrive si souvent, le pays réel en Pologne n'est pas à l'image du pays légal. Il serait, certes, tout à fait excessif de dire que le gouvernement de Varsovie est à Moscou et le peuple polonais à Rome. Il n'en demeure pas moins vrai de dire que l'Église catholique n'a jamais cessé d'être présente à travers toute cette crise, qui dure depuis plus d'un an.

Solidarité a la sympathie de l'Église et lui demande conseil. La Vierge et la messe sont au programme de ses congrès. Le gouvernement lui-même a recherché le concours de l'Église pour obtenir un apaisement à la crise.

De son vivant, le cardinal Stefan Wyszynski s'est interposé plus d'une fois pour tenter d'obtenir de Solidarité des comportements modérés. Le successeur du primat disparu, Mgr Glemp, a continué cette politique, allant même jusqu'à soutenir publiquement Lech Walesa, qui demande l'arrêt des grèves sauvages.

La hiérarchie prêche la prudence. Ce comportement est-il aussi celui des curés et vicaires dans les paroisses? Sur ce point le doute est permis.

On a pu remarquer, lors du congrès du POUP en septembre dernier notamment, que l'Église était quelquefois soupçonnée de constituer le moteur principal de la révolution. C'est là une thèse qui doit paraître particulièrement alléchante à Moscou, en quête d'une explication simple aux «écarts» des Polonais.

Mais on ne peut s'avancer sur ce terrain qu'avec une extrême prudence. Car on ne voit pas qu'à l'heure actuelle l'Église polonaise soit spécialement persécutée, sur les ordres de Moscou ou sans les ordres de Moscou. Elle est surveillée. Elle n'est pas persécutée.

Ceci dit, il faut bien reconnaître que des versions bien troublantes et bien intrigantes ont circulé sur les motifs de l'attentat dirigé contre le pape Jean-Paul II. Le Vatican a mis une belle énergie à nier qu'il y ait eu «complot» de Moscou contre la vie du pape. Mais personne ne s'attendait à ce que le Vatican confirme. Chose certaine, en se rendant à Rome Mgr Glemp aura pu parler à un pontife particulièrement bien informé de ce qui se passe dans son pays d'origine.

Solidarité, l'Église et un gouvernement qui reste en place, qui dispose d'une armée, voilà la trinité à laquelle est confiée la tâche de surmonter la crise. On parle d'un gouvernement d'union nationale. Un député s'est même risqué à suggérer que les catholiques soient autorisés à former leur propre parti. Cette suggestion a paru choquante à plusieurs.

Mécontentes à bon droit du gouvernement actuel, les masses polonaises ne sont peut-être pas décidées à évacuer complètement le socialisme et à revenir à un passé antérieur. C'est souvent ainsi que les choses se passent dans les pays de l'Est.

L'intérêt de l'effort de concertation auquel se prêtent le gouvernement, l'Église et Solidarité réside tout entier dans le fait suivant: pour la première fois, de façon visible, la nation polonaise paraît décidée à régler elle-même ses problèmes. C'est encore le meilleur antidote aux interventions extérieures.

GUY CORMIER

DANS LA PRESSE ANGLOPHONE

Une constitution «Made in Canada»

Les premiers ministres du Canada se sont rendu un fier service à eux-mêmes ainsi qu'à tous les Canadiens.

L'accord historique paraphé par le premier ministre canadien et tous les autres premiers ministres à l'exception de René Lévesque ouvre finalement la voie à ce qu'espéraient la majorité des Canadiens: une constitution «Made in Canada», à la fois acceptable pour le gouvernement fédéral et la plupart des provinces.

Que l'accord intervienne à ce moment-ci ne peut, dans une large mesure, qu'être la résultante de la prise de conscience par les hommes politiques que sont les premiers ministres que les Canadiens commençaient à en avoir ras le bol de chicanes continuelles et d'amertume et qu'ils souhaitaient que l'on s'attaque à d'autres problèmes.

Toutefois, cela ne signifie pas que ce débat, qui a eu cours sporadiquement depuis 10 ans pour s'intensifier au cours de la dernière année, a été une perte de temps. De fait, il est douteux que l'actuel compromis eût pu se produire il y a un an.

Il devient de plus en plus évident que l'un des facteurs ayant rendu possible ce changement depuis un an a été le jugement de la Cour suprême du Canada, en septembre, en particulier l'argument à l'effet que la convention constitutionnelle exige un consensus, pas nécessairement l'unanimité, des provinces pour que puisse être effectué tout changement constitutionnel.

Dans cette optique, il n'y a aucun doute que la Saskatchewan, en tant que province ayant avancé cet argument, a contribué de façon significative à nous libérer de la camisole de force de l'unanimité.

Cette même sortie de secours, appelée consensus, qui a rendu possible le compromis, a évidemment amené le Québec à se sentir laissé pour compte, sinon dépossédé, par les autres provinces.

Les hommes politiques et les Canadiens d'ailleurs que du Québec doivent toujours garder à l'esprit que nonobstant la rhétorique du Parti québécois, le Québec, en raison de réalités à la fois culturelles et linguistiques, demeure une province avec des buts et des aspirations bien particuliers. Cet état de fait a été reconnu clairement par plusieurs non-Québécois avant et après le référendum du 20 mai au Québec, référendum qui a donné l'élan d'un nouveau dialogue constitutionnel.

Dans un sens, peu importe ce qui pourrait être inscrit dans la constitution, la convention exige que nous continuions à accorder au Québec cette reconnaissance spéciale.

Les premiers ministres et les provinces qui ont tant misé, et dans un sens gagné en insistant sur la fidélité à la convention constitutionnelle, ont la dette envers les Québécois de s'assurer qu'ils ne sentent pas qu'ils aient été exclus de la Confédération. Cela demandera un dialogue soutenu entre les autorités fédérales et provinciales, y compris celles du Québec.

«Regina Leader-Post»

Le public ennemi No 1

Le Syndicat canadien de la fonction publique a déclaré une guerre ouverte — ironiquement contre le public qu'il est censé servir — en endossant, lors de son congrès biannuel, l'emploi de nouvelles techniques de harassement.

Un document de travail adopté par les délégués recommande des techniques de grève percutantes, et pose la conclusion que les grèves de style conventionnel n'ont plus autant d'impact qu'autrefois, parce que les employeurs et le public ont appris à se débrouiller...

Avec cette ligne de conduite... le plus grand syndicat canadien de fonctionnaires vient de déclarer que le public est l'ennemi No 1.

Les politiques douteuses du syndicat visent peut-être à forcer la main des employeurs, mais le syndicat doit bien savoir que c'est le public qui en souffre, et que le public se trouve être à la fois l'otage et la cible de ses tactiques.

Le plus grand syndicat de fonctionnaires du Canada craint que le gouvernement fédéral, son principal employeur, ne décide de retirer le droit de grève aux fonctionnaires. Quoi qu'il arrive, il ne fait aucun doute que les tactiques approuvées par le syndicat, lors du congrès, ne feront que pousser le public à réclamer une telle décision.

«The Calgary Herald»

(Traduit par la Presse Canadienne)

TRIBUNE LIBRE

LES «MÉDECINS-COMPTABLES» DE FOGLIA

La corporation des médecins est indignée

Les écrits délirants et plutôt humoristiques de Pierre Foglia me font généralement sourire. Ils sont tellement superficiels et éthérés que je n'y prête guère d'attention. Récemment, cependant, le suave Foglia s'est transformé en accusateur à la suite de ses rencontres avec un médecin anonyme dont le courage et le sens du devoir sont directement proportionnels à son insignifiance. La place de cet homme, sans doute inspiré par les déclarations farfelues de quelques ministres désemparés et d'une couple d'ex-médecins en croisade, n'est pas en médecine, mais dans le journalisme jaune et médiocre.

Je n'avais pas besoin de ses dénonciations pour apprendre que nos facultés choisissent, forment et nous imposent quelques médecins-comptables et certains autres spécimens dont nous pourrions nous passer. Piètre consolation que de dire que le nombre de ces tristes sires est infime et sûrement inférieur à celui des politiciens démagogues ou des journalistes biaisés. Tout comme il y a des policiers voleurs, des curés dépravés, des professeurs véreux ou des travailleurs sans scrupules, ce qui est heureusement l'exception. Donner de l'importance à ce genre de médecins est tout à fait déplorable et constitue une insulte à la vaste majorité de ceux qui exercent leur profession aussi bien qu'ils le peuvent dans des circonstances très difficiles et à l'intérieur d'un système qui se prête de moins en moins à une médecine humaine et personnalisée.

Notez que les médecins n'ont pas choisi le système actuel de dispensation des soins de santé. Il leur a été imposé sans qu'on tienne compte de leurs protestations et de leurs suggestions. On récolte aujourd'hui ce que l'on a semé naguère. Ayant été éloignés des centres de décisions et étant même souvent perçus comme des intrus dans leurs propres hôpitaux, peut-on blâmer les médecins d'avoir démissionné et de s'être désintéressés du fonctionnement des établissements de santé, d'être démotivés et tout à fait écoeurés des attaques malhonnêtes dont ils sont l'objet? Malgré tout cet acharnement contre eux, ils continuent encore à se dévouer pour leurs malades parce que c'est pour cela qu'ils ont choisi cette profession exigeante. Et c'est justement pour protéger les malades, les personnes âgées et les plus démunis de la société que nous allons nous battre pour arrêter la bureaucratisation de la médecine, empêcher son étatisation et sa mise en tutelle. Il faut réaliser toute de suite qu'une médecine fonctionnarisée serait catastrophique. L'expérience de certains pays en témoigne abondamment.

Le public doit aussi savoir que, contrairement à ce qui est colporté, les coûts des services de santé au Canada et au Québec sont stables depuis plusieurs années et se maintiennent à 7.1% du produit national brut. Il en est de même du coût des soins médicaux qui a même décliné!

Parmi les pays industrialisés du monde, nous sommes un de ceux qui dépensent le moins pour la santé. Si le gouvernement qui a toujours préconisé des services de santé gratuits et accessibles à toute la population n'est plus en mesure de remplir ses promesses à cause de sa mauvaise gestion des finances publiques, de sa politique économique désastreuse et des tensions sociales qu'il a créées et qu'il entretient pour des motifs idéologiques, que ce gouvernement le dise clairement à la population et qu'il cesse d'en faire porter le blâme sur les médecins qui en ont assez d'être les boucs émissaires d'idéologues et de marxistes qui veulent à tout prix casser le système en place et dont le but est de déstabiliser la société. Nous voulons continuer à travailler aussi consciencieusement que possible parce que nous savons qu'il y a des gens qui vivent dans des conditions épouvantables et qui ont de plus en plus besoin de nous.

Le président-Secrétaire général
de la
Corporation professionnelle
des médecins du Québec
Augustin ROY, M.D.

«... comme un homme tombé dans une rivière infestée de piranhas»

Monsieur Pierre Foglia
LA PRESSE
Tribune Libre

Mon cher Pierre,

Je t'interpelle de cette façon parce que, dans le fond, je t'aime bien: tu es un poète délirant d'un délire tranquille, amusant, souvent grincheux mais fondamentalement toujours pessimiste. L'homme est capable de bêtises — tu nous le démontres assez fréquemment —, mais il est à l'occasion aussi capable de bonté; ça ferait plaisir à tes lecteurs qu'un jour tu nous fasses un topo sur quelque chose de beau que tu aurais trouvé dans un être humain.

Tes articles sur les médecins-comptables nous ont montré une façon déplorable d'être médecin; je ne conteste pas que de telles façons d'exercer existent. Mais j'aimerais commenter quelque peu deux des exemples que tu donnes.

La réanimation d'urgence par massage cardiaque externe lorsqu'elle est bien faite permet de sauver des vies; je n'ai pas à le démontrer. La décision de cesser les manoeuvres de réanimation ne se prend jamais à la légère et, dans l'exemple que tu fournis, il semble que la décision de cesser les manoeuvres ait été prise à la suite de simple auscultation cardiaque: un coeur arrêté ne fait pas de bruit, mon cher Pierre; même les vendeuses de Tupperware savent ça. Celui qui a fait une mauvaise médecine dans cet exemple n'est pas celui qui continue la réanimation mais celui qui l'a interrompue à la légère. J'ai peur qu'après la lecture de cet article, dorénavant quand les gens nous verront faire les manoeuvres de réanimation, on entendra des remarques telles que: «Tiens, il pompe la caisse». (...)

Prenons le deuxième exemple, celui de l'infirmière qui s'est réveillée à la suite d'une intervention pour se rendre compte qu'elle avait eu un curetage et une biopsie sans en avoir donné l'autorisation. Tu as eu je crois, à ce sujet, une réponse d'un gynécologue qui à mon sens ne justifie quand même pas que la chose n'ait pas été discutée avant l'intervention et les autorisations dûment obtenues; là-dessus je suis pleinement d'accord. Cependant, cet exemple laisse entendre qu'au Québec, une fois le malade sous anesthésie, c'est-à-dire isolé et sans défense, il est considéré comme les touches d'une caisse enregistreuse qu'on manipule en fonction de la cédule des tarifs. En d'autres termes, au Québec, les malades sous anesthésie sont profanés. Tu me permettras à titre d'anesthésiste, de protester avec la dernière véhémence. Il n'y a rien de plus démuni qu'un être humain nu, inconscient sur une table d'opération sous la lumière crue des projecteurs. Je puis t'assurer qu'ils ne sont pas profanés, au contraire, ils sont traités avec respect et même avec tendresse.

Ton article en a sans doute inquiété plusieurs à ce sujet. C'est une énormité qu'il faudrait corriger.

En parlant d'énormité, il y en a une autre que ton article comporte: je me permets de te rappeler que les douleurs post-opératoires qui suivent la chirurgie sont attribuables à la chirurgie et non à l'anesthésie; ça tout le monde le sait même «le petit gros qui regardait dans le vide dans le métro la bouche mi-ouverte».

Il m'arrive parfois, mon cher Pierre, de me sentir comme un homme tombé dans une rivière infestée de piranhas: il ne se passe pas une semaine que quelques individus voraces ne partent avec quelques morceaux de ma chair. Si le salariat médical pouvait faire cesser cette ronde carnivore je m'en réjouirais à grands cris.

Incidemment, qui donc déterminera le salaire du médecin? Les députés? Ils sont les mieux payés au Canada. Les fonctionnaires? Ils sont aussi nombreux que ceux de l'Ontario pour une population moindre et ont un revenu largement supérieur. Les instituteurs dont on vient de lire dans LA PRESSE que ce sont ceux qui font la plus belle vie?

Je te répète, mon cher Pierre, que je t'aime bien, mais je t'aime mieux quand tu me sers ton propre délire que les propos dépités d'un jeune homme pur que le scandale afflige mais qu'il ne rend pas pour autant courageux.

Je te transmets ainsi qu'à Simone les salutations de Léocadia (ma chatte) et les prudentes amitiés de Polyeucte (ma perruche).

Marcel BOULANGER, M.D.
Anesthésiste

«DU MOU DANS» LE DIAGNOSTIC...»

Si j'ai bien compris, la médecine officielle ne s'entend pas sur mon cas!... Insignifiant ou drôle? Poète ou débile?... Il y a du mou dans le diagnostic.

Cependant les trois médecins d'aujourd'hui se rejoignent sur un point: les médecins dont j'ai parlé dans ma série sont des exceptions. Des caricatures. Des accidents regrettables causés par «le système», «l'étatisation», «le marxisme»...

Je voudrais d'abord rectifier une petite chose: dans cette série ce n'est pas moi qui parle. Comme je l'ai bien spécifié, je me suis contenté de recueillir les propos d'un de leurs confrères.

Seconde rectification. Dans cette série il n'a nulle part été question de la compétence des médecins. Il n'a jamais été dit que la majorité d'entre eux étaient dépravés, véreux ou je ne sais quoi. Il a seulement été dit combien et comment il leur était aisé de gagner de l'argent à une époque où tout le monde en arrache... Ça ne prouve pas leur incompétence, ça prouve seulement qu'ils savent compter. Deux et deux ça fait quatre... consultations.

***Cela dit je n'ai rien contre les médecins. Ils sont bien** sûr moralistes, paternalistes, suffisants et généralement incultes mais dans l'ensemble ce sont des braves gens qui seraient bien incapables de faire du mal à une mouche. S'ils en font parfois à leurs patients je suis persuadé que c'est sans le faire exprès.*

Pierre Foglia

LE SALARIAT DES MÉDECINS

Ceux qui y voient une panacée se mettent un doigt dans l'oeil

Je suis demeuré perplexe en lisant la Tribune libre du 29 octobre 1981, alors qu'on y lisait la réaction de diverses personnes au sujet des articles de Pierre Foglia concernant les médecins. Pour moi, Foglia a fait avec des mots des caricatures comme Girerd en fait avec des lignes. Et, si vous n'exploitez pas les travers des gens dans les caricatures, où voulez-vous aller chercher l'humour?

Cependant, l'article de Joanne Forest et de Jean Henrichon pour l'Association québécoise pour la Promotion de la Santé m'étonne. Qu'on puisse voir dans le salariat médical un facteur de santé si important contredit la perspective actuelle où les services de santé arrivent en dernière position — après l'héridité, l'environnement et les habitudes de vie — dans les facteurs de santé de la population. Qu'on utilise une caricature pour donner du poids à un mouvement favorisant le salariat médical m'apparaît singulier.

Suis-je contre le salariat? Donnez-moi les conditions et je vous donnerai mon opinion. Sur le plan salarial, assurez-moi une échelle alignée sur celles des policiers ou des enseignants (vingt ans de scolarité et dix ans d'expérience), ajustez-la pour 55 heures de travail par semaine, et vous venez de m'accorder une augmentation de salaire substantielle par rapport à mon salaire actuel.

À 35 heures d'ouvrage, au tarif actuel des C.L.S.C., compte-tenu des bénéfices marginaux payés dans les institutions publiques — dont bien sûr nous ne profitons pas — il me manquera peut-être $5,000 net à la fin de l'année, et je ne trouve pas que c'est un prix exhorbitant pour avoir une vie de famille comme tout le monde.

Qu'en est-il pour le contribuable? Il est souvent difficile pour le cityen d'entrevoir exactement ce que le gouvernement devra prendre en main dans l'éventualité du salariat. Les services de santé coûtent cher, et le contribuable paie pour le savoir. Le salariat réduira-t-il vraiment le coût de la santé? Si on peut prouver que oui, ça va se faire tôt ou tard. Qu'est-ce que le contribuable devrait savoir avant de prendre position?

1 — Le gouvernement devra prendre en charge les cliniques privées.

Cette année, les dépenses de bureau me coûteront $30,000, et je ne suis pas un exemple isolé. Les coûts augmentent à un rythme vertigineux depuis une dizaine d'années, et notre motivation à contrôler la vitesse d'augmentation des coûts m'apparaît bien supérieure à celle d'un administrateur pour qui le salaire demeure exactement identique, quelle que soit la qualité de son administration. L'administration publique donne fréquemment des exemples d'aberration renversante: rappelez-vous le stade olympique. Qui sera motivé à exercer un contrôle serré des dépenses? J'administre moi-même la clinique. Il faudra engager et payer un administrateur à temps partiel ou à temps plein selon le volume de la clinique. Avez-vous bien des exemples d'administrations publiques plus efficaces que l'administration privée?

2 — Le médecin deviendra un fonctionnaire.

Rien de mal à cela. Est-ce que cela réglera le problème des «voleurs» dans le système privé? Des voleurs, il y en a partout, il ne faut pas se faire d'illusion. Les voleurs d'argent deviendront des voleurs de temps, et comme le temps, c'est de l'argent...

Une conséquence qui m'apparaît plus grave, c'est que la productivité du médecin diminuera de façon importante. Ce n'est un secret pour personne que le rythme de travail du médecin-fonctionnaire ralentit considérablement à l'abandon de la pratique privée. Au risque de passer pour un «zélé», il faut adopter le rythme du groupe. Si votre salaire est identique à la fin de la semaine, allez-vous raccourcir l'heure des repas, sauter la pause-café? Je n'ai pas manqué plus de deux jours d'ouvrage par maladie depuis dix ans, parce que si je m'absente, mes dépenses ne diminuent pas mais mon salaire lui est amputé. Connaissez-vous beaucoup de salariés qui vont se rendre au travail quel que soit leur état de santé?

J'appartiens à un groupe de quatre médecins. Récemment, nous avons envisagé la possibilité d'augmenter le groupe à cinq médecins. Après avoir considéré que le patient éprouve de plus en plus de difficultés à s'identifier aux médecins à mesure que le groupe augmente, nous avons décidé de demeurer quatre médecins. Croyez-vous que, dans un système public, de telles décisions axées sur le désir d'offrir des services plus personnels auraient prévalu?

Si quelqu'un est en faveur du salariat après avoir considéré toutes les conséquences inhérentes, alors je respecte son opinion. Il ne faudrait cependant pas prendre cette décision à la légère et en faire une panacée pour diminuer le coût de la santé. Tout coûte cher, tout le monde le sait. Voulez-vous des suggestions?

1 — Cessons d'exiger des services.

Tous les services coûtent cher parce qu'ils augmentent le confort des citoyens sans augmenter le produit national brut, et qu'ils exigent souvent des appareils administratifs lourds.

2 — Augmentons la productivité du travailleur québécois.

Le Québécois n'a pas la meilleure réputation sur le plan de la productivité. De plus, les heures de grève alourdissent considérablement la rentabilité moyenne du travailleur. La cogestion peut représenter une solution valable, mais on devra continuer à se fier sur des investisseurs pour lancer des entreprises. L'investisseur est-il intéressé à faire travailler une main-d'oeuvre inefficace? Le seriez-vous? Je vois à mon bureau plusieurs travailleurs qui cherchent un emploi, et simultanément plusieurs employeurs qui sont constamment à la recherche d'un employé à qui ils accorderaient une rémunération avantageuse s'ils pouvaient s'assurer (1) qu'ils ne se feront pas voler en heures ou en argent; (2) que l'employé acceptera de travailler certains soirs ou certaines fins de semaines; (3) qu'il ne décidera pas d'une journée à l'autre de partir ou de prendre des vacances, sans tenir compte des problèmes de personnel de l'employeur.

3 — Cessons d'exiger des protections excessives.

Je connais des situations où le travailleur ayant subi une maladie X doit demeurer «sur les tablettes» à plein salaire parce que, compte tenu de sa convention collective, on est incapable de l'affecter à une autre tâche. Les conventions collectives rigides et surprotectrices augmentent progressivement le nombre de travailleurs qu'on cesse d'utiliser et alourdissent parallèlement la charge du contribuable.

4 — Pouvons-nous «couper» dans l'appareil gouvernemental?

Plus une administration devient lourde, moins elle devient efficace parce que tout le monde se marche sur les pieds, et les décisions appropriées surviennent souvent trop tard. Le régime socialiste de l'Union soviétiqwue semble avoir atteint un niveau caricatural d'inefficacité. Ceci coûte très cher. Tous les socialistes inconditionnels ne changeront pas d'opinion pour autant, mais le citoyen ordinaire devrait être sensibilisé aux inconvénients d'une bureaucratie lourde et omniprésente et réaliser qu'aucun système économique, que ce soit le communisme, le socialisme ou l'économie mixte, ne possède que des avantages. Un choix lucide se fonde sur l'appréciation réaliste des avantages et des inconvénients de chaque système.

Lors d'une conférence récente, Paul-André Comeau, correspondant de Radio-Canada en Europe, faisait remarquer que le Québécois moyen a tendance à adopter des prises de position «à l'emporte-pièce» à conditions qu'elles lui soient bien présentées. Il expliquait que plusieurs sociétés européennes réagissent avec moins d'homogénéité parce qu'elles sont plus «stratifiées» en couches sociales. Il suggérait que le Québécois se réfère davantage aux dimensions horizontales et verticales de l'histoire avant d'adopter des prises de position définitives.

Appartenons-nous, pour emprunter les mots de la revue «Croc» au groupe de ceux qui signent n'importe quoi?

Paul E. LEFORT, M.D.
Rigaud

la presse
RENSEIGNEMENTS 285-7272
LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montreal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée a diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associee et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulieres a LA PRESSE sont egalement reserves. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numero 1400 ». Port de retour garanti.

ABONNEMENT 285-6911
Le service des abonnements est ouvert de 7h a 18h (samedi : 7h a 15h)
REDACTION 285-7070
PROMOTION 285-7100
COMPTABILITE
Grandes annonces 285-6892
Annonces classees 285-6901
ANNONCES CLASSÉES
Commandes 285-7111
du lundi au vendredi 9h a 17h
Pour changer 285-7205
du lundi au vendredi 9h a 16h30
GRANDES ANNONCES
Detaillants 285-7202
National, Tele-Presse 285-7306
Vacances, voyages 285-7265
Carrieres et professions, nominations 285-7320



Ryan doit quitter le camp Lévesque pour se rallier son propre parti





LOUIS FALARDEAU

(de notre bureau de Québec)

■ QUÉBEC — Tout indique que le chef du Parti libéral du Québec, Claude Ryan, s'apprête à rompre l'alliance qu'il avait conclue avec le gouvernement Lévesque sur la question constitutionnelle.

Il cédera alors aux pressions de ses députés, qui l'ont suivi à contrecoeur dans cette manoeuvre inusitée, et qui voient dans l'accord d'Ottawa un excellent prétexte pour rallier le camp Trudeau.

Ils lui auraient d'ailleurs clairement dit vendredi, à une ou deux exceptions près, qu'il ne fallait plus faire le jeu du Parti québécois, surtout que l'accord signé par les dix ne leur semble pas si mauvais pour le Québec.

M. Ryan, qui n'est pas du tout convaincu que cette analyse est la bonne, a d'abord choisi de gagner du temps. Dans sa conférence de presse de vendredi, il a tenté de ménager la chèvre et le chou en soulignant les faiblesses du document que M. Lévesque a refusé de signer, mais en lui imputant en même temps la responsabilité de ce qu'il considère comme un demi-échec.

Il a pu vite se rendre compte que cela ne suffisait pas à l'aile dure de son parti, quand le député de Hull a dénoncé ses hésitations et annoncé qu'il retirait son appui à la motion de l'Assemblée nationale pour rejoindre ses neuf collègues dissidents. Et tout laisse croire que l'attitude de M. Rocheleau est représentative de l'état d'esprit de la grande majorité du caucus.

Rentrer dans le rang ou partir

Déjà la dissension des neuf (et le fait qu'elle n'ait pas été punie, qu'il n'ait pu la punir) a coûté très cher à M. Ryan. Plusieurs députés et plusieurs cadres de son parti ne se gênent plus pour critiquer ouvertement son leadership, quand ce n'est pas pour souhaiter son départ. Mardi, lorsqu'il répondra au message inaugural du premier ministre, il devra rentrer dans le rang ou se préparer à partir.

L'attitude qu'il a prise vendredi devant la presse est d'ailleurs parfaitement inconfortable et lui a déjà fait commettre une «gaffe» que le gouvernement ne manquera pas d'utiliser dès que le chef libéral aura définitivement changé de camp.

Comment M. Ryan a-t-il pu dire en effet que l'entente d'Ottawa «représente un déblocage important et significatif sur la voie qui doit conduire au renouvellement du fédéralisme canadien»?

Déblocage peut-être pour ceux qui ont du Canada la vision de M. Trudeau, mais certes pas pour les Québécois (et M. Ryan a toujours été de ceux-là jusqu'à maintenant) qui, depuis Jean Lesage, souhaitent que le fédéralisme soit renouvelé de façon à renforcer la position du Québec.

Or l'accord d'Ottawa ne fait rien en ce sens. Il enlève — et M. Ryan a justement souligné qu'il s'agissait d'une catastrophe — le droit de veto du Québec et il réduit les pouvoirs de son Assemblée nationale.

Plutôt blocage que déblocage

Il est vrai que cette réduction est moindre que celle qui aurait résulté de l'adoption du projet initial de M. Trudeau. On aurait compris M. Ryan de le souligner et même de s'en réjouir. Mais pas d'y voir un déblocage important et significatif.

Car le Québec n'a rien gagné. La constitution a été rapatriée sans qu'aucune des modifications que tous ses représentants ont revendiquées depuis 20 ans n'ait été apportée!

Il serait bien plus juste de parler de blocage. M. Ryan sait bien qu'il sera maintenant à peu près impossible d'amender la constitution, sinon dans un sens défavorable au Québec. Il faudra en effet que le fédéral et six de ces provinces qui ont montré jusqu'à quel point elles méprisaient, ou ne comprenaient toujours pas, les aspirations du Québec, concourent avec lui pour qu'un changement soit apporté!

Ce qui s'est passé la semaine dernière à Ottawa indique qu'il faut plutôt craindre que dans l'avenir, le gouvernement fédéral et les provinces anglaises (il n'en faudra plus que sept) s'entendent encore pour apporter à la constitution des modifications qui n'iront pas nécessairement dans le sens souhaité par les Québécois.

Le chef libéral défend une moins mauvaise cause quand il reproche au gouvernement péquiste d'avoir abandonné le droit de veto du Québec. Mais encore là, la question est plus complexe qu'il n'y paraît.

Un abandon conditionnel

Quand il a signé l'accord du 16 avril, M. Lévesque n'a renoncé que conditionnellement au droit de veto du Québec. Il n'a accepté la formule d'amendement dite de Vancouver qu'à la condition, d'abord qu'elle soit retenue au complet, c'est-à-dire que le droit de retrait soit accompagné du droit à une compensation fiscale, et ensuite que la constitution soit rapatriée sans être modifiée, c'est-à-dire sans Charte des droits.

Il va sans dire que ces conditions n'étant pas acceptées, le Québec revient à sa position initiale et réclame toujours un droit de veto. Il demandera d'ailleurs à la Cour suprême de le lui reconnaître.

On peut quand même penser, avec M. Ryan, qu'il aurait mieux valu que Québec se montre intraitable et n'offre pas lui-même de troquer conditionnellement ce «fétiche». Mais il ne faudrait pas croire que cela aurait empêché M. Trudeau et ses neuf alliés d'aller de l'avant sans l'accord de la province française.

Il faut aussi reconnaître que la formule de Vancouver avait l'avantage d'être plus dynamique et plus susceptible d'amener la reconnaissance du statut très spécial du Québec. Il n'aurait pas été dans la position très inconfortable de bloquer des changements souhaités par les autres, tout en ayant la possibilité de se bâtir, sans trop les déranger, le statut particulier qu'il souhaite.

Erreurs de stratégie

M. Ryan aurait pu aussi souligner les nombreuses erreurs stratégiques commises par la délégation québécoise au cours de cette semaine. Comment M. Lévesque a-t-il pu se laisser prendre aussi facilement au piège de M. Trudeau, mercredi midi, et donner ainsi son coup de mort à un Front commun déjà mal en point? Comment expliquer que le Québec n'ait pas eu un seul ami dans les dix autres délégations pour le prévenir de la conspiration de la dernière nuit?

Tout cela est marginal et n'a probablement rien changé au résultat final. La seule grave erreur du Québec a été faite bien avant, quand il a accepté d'aller négocier avec M. Trudeau, sans exiger comme condition préalable qu'il renonce à agir unilatéralement, quel que soit le résultat de ces négociations.

Mais ça, M. Ryan peut difficilement le reprocher au gouvernement, puisqu'il ne lui avait donné son appui, à l'Assemblée nationale, qu'à la condition qu'il consente à reprendre les négociations!

Le chef libéral aurait beau rendre son appui au PQ très critique, cela ne lui suffirait pas à satisfaire son parti, qui regrette déjà d'avoir quitté le camp Trudeau. C'est cette direction qu'il devra prendre s'il tient à le reconquérir.

DISQUALIFIANT LÉVESQUE

Le chef du PLQ formule 3 solutions

PAUL ROY

■ Au cours d'une conférence de presse surprise, convoquée à la dernière minute hier soir, le chef du Parti libéral du Québec, Claude Ryan, s'en est violemment pris à «la manière pitoyable avec laquelle le premier ministre René Lévesque a représenté, défendu et interprété les intérêts du Québec lors de la conférence constitutionnelle d'Ottawa, la semaine dernière»; il a néanmoins convenu que les aspects positifs de l'entente intervenue entre les neuf autres provinces et le fédéral l'emportent sur les aspects négatifs, et il a conséquemment proposé, dans un télégramme qu'il a fait parvenir hier soir à René Lévesque et Pierre Trudeau, «des solutions raisonnables et mutuellement acceptables aux problèmes qui subsistent».

Par ailleurs, M. Ryan a évité de répondre aux questions des journalistes sur ce qu'il aurait fait à la place de M. Lévesque, sur le maintien ou le retrait de son appui constitutionnel au gouvernement de ce dernier, et sur la contestation de son leadership à l'intérieur de son caucus.

Dans son attaque à l'endroit de M. Lévesque, M. Ryan a notamment dit de lui qu'il avait «vendu le droit de veto du Québec pour un plat de lentilles qu'il n'a finalement pas pu obtenir». Il a qualifié son attitude à la table de négociations de «négative et obstructionnistes».

Mais, selon lui, il n'est pas trop tard puisque le premier ministre fédéral a ouvert la porte à de nouvelles négociations avec le gouvernement du Québec, et il soumet des solutions de compromis pour les trois sujets majeurs de désaccord qui subsistent, dit-il: la langue d'enseignement pour les minorités, la libre circulation des personnes et les compensations financières afférentes à l'exercice du droit de retrait en cas d'amendement constitutionnel.

«Clause Canada»

Concernant la langue d'enseignement pour les minorités, il ramène la «Clause Canada», qui garantirait le droit à l'instruction en anglais aux enfants de citoyens canadiens ayant reçu leur instruction primaire en anglais dans une province canadienne. Il propose toutefois que le Québec soit soustrait aux obligations découlant des paragraphes de l'entente constitutionnelle relatifs au critère de la langue maternelle et à l'extension de l'accès à l'école anglaise à certaines classes additionnelles d'enfants. Il réclame ici une clause d'option ou de rétrait.

Dangers

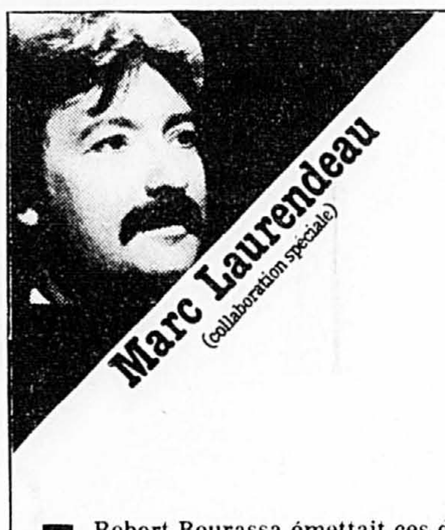
Sur la question de la liberté de circulation et d'établissement des personnes physiques, Ryan se dit conscient des dangers que cette clause pourrait comporter pour le Québec. Et il propose que soit ajoutée une disposition prévoyant que dans les situations comportant des risques sérieux pour l'équilibre linguistique (migration importante des autres provinces), une province puisse recourir à des programmes de redressement pour une période de cinq ans renouvelable.

Compensation financière

Au sujet de l'article de la formule d'amendement constitutionnel relatif à la compensation financière que pourrait toucher une province exerçant son droit de retrait, il propose un accord négocié qui garantirait une compensation financière raisonnable dans les domaines de l'éducation ou d'autres domaines reliés à la culture et, pour tous les autres domaines, négociation immédiate en vue de trouver une formule protégeant une province contre toute injustice.

Et à défaut d'entente, obligation pour le premier ministre du Canada de soumettre le litige à la première réunion des premiers ministres qui suit l'adoption d'un amendement constitutionnel.

Quant au droit de veto perdu, M. Ryan dit espérer que le Québec pourra le recouvrer «plus tard, lorsque le Québec sera mieux représenté».



Marc Laurendeau
(collaboration spéciale)

APRÈS 20 ANS DE REVENDICATIONS DU QUÉBEC

L'accord des Dix se retourne contre le demandeur de la réforme

■ Robert Bourassa émettait ces derniers mois une curieuse théorie. Selon l'ex-premier ministre provincial, l'épisode référendaire aurait considérablement affaibli le Québec et permis à Pierre Trudeau de profiter du désarroi du gouvernement péquiste pour amener celui-ci de force à retraiter sur son propre terrain. La toute récente conférence constitutionnelle est venue confirmer la justesse de cette perception. Sauf que l'on doit faire la part des choses: l'avance extrêmement hardie de Pierre Trudeau n'est pas entièrement due au fait que les Québécois aient dit non à la souveraineté - association. Peu avant la campagne référendaire de 1980, M. Claude Ryan, sans consulter son caucus ni les rédacteurs de son Livre beige, avait consenti, au cours d'un entretien privé avec Pierre Trudeau, à mettre son propre projet constitutionnel sous le boisseau, pour laisser place à l'apparente unanimité fédéraliste.

Dans quelle situation le Québec se retrouve-t-il après l'électro-choc de jeudi dernier? En position de recul, parce que, chacun à leur manière, les deux principaux partis politiques provinciaux ont évacué le terrain de la réforme constitutionnelle, à l'avantage du premier ministre fédéral. Pourtant, à l'origine, le Québec était le demandeur de cette réforme. Au cours des deux dernières décennies, mais plus particulièrement durant la campagne référendaire, il était presque implicite que si une révision devait se faire, elle se ferait à l'avantage de celui qui la réclamait, tant de manière pacifique que de façon violente parfois (il faut aussi s'en souvenir).

Depuis 20 ans

Depuis vingt ans, les Québécois avaient entendu évoquer, par leurs dirigeants politiques et leaders d'opinion, le statut particulier (Paul Gérin-Lajoie, Claude Ryan), les deux majorités (Commission Laurendeau-Dunton), la souveraineté culturelle (Robert Bourassa) et le dualisme canadien (Commission Pépin-Robarts). Les fédéralistes les plus orthodoxes souhaitaient des pouvoirs accrus pour le Québec, au moins en matière de communications et de culture. Divers projets de réforme (celui du Barreau canadien, de la Commission Pépin-Robarts et du PLQ) avaient prévu quelques mécanismes de protection, pour assurer la survie du seul peuple francophone en Amérique du Nord. Rien de tout cela n'est maintenant jugé prioritaire: le Québec, par l'effet combiné de la décision de la Cour suprême sur le projet Trudeau et de la récente conférence, se réveille brutalement dans la situation d'une «province comme les autres», sans droit de veto, sans garantie d'un nouveau partage des pouvoirs avant que ne s'effectue le rapatriement.

On est en présence d'un étrange phénomène: la récupération d'une idée réformiste, son détournement et son utilisation à l'encontre de son auteur, c'est-à-dire le Québec. La réaction du président de la CECM, M. Luc Larivée, ardent fédéraliste qui a combattu pour le «Non» dans Maisonneuve, reste extrêmement instructive. M. Luc Larivée affirme qu'il n'avait pas pu se douter à l'époque que les thèses de M. Trudeau mèneraient à une réduction des pouvoirs du Québec. «Si je l'avais su, ajoute-t-il, jamais je n'aurais été dans la campagne du Non.»

Au moins en 1970, Robert Bourassa, soutenu par les nationalistes et les leaders d'opinion, était parvenu à bloquer une façade de réforme qui ne convenait pas particulièrement au Québec. Dix ans plus tard, Pierre Trudeau a gagné sur tous les tableaux: il peut procéder sans crainte au rapatriement et clore son mandat en passant à l'histoire. Dans la même lancée, il a tout le loisir de restreindre les pouvoirs du Québec en matière d'éducation et de main-d'oeuvre, sous l'habile prétexte d'une Charte des droits.

L'école anglaise

On constate cependant que, lorsqu'il s'agit des véritables droits fondamentaux (liberté d'opinion, de liberté de conscience, de protection contre les détentions arbitraires, d'égalité des sexes), les provinces peuvent y porter atteinte. Comme par hasard, ce sont les droits les plus controversés (ceux qui ont une portée, en termes de pouvoir politique) que l'accord de jeudi dernier rend complètement intangibles.

Dans cet accord, les Maritimes obtiennent que soit consacrée la péréquation qui leur tient tant à coeur. Par ailleurs, cet accord consent des réaménagements au sujet des ressources naturelles, principal sujet de préoccupation des provinces de l'Ouest. Enfin, l'accord ne perturbe pas l'unilinguisme officiel de l'Ontario. Pourtant, la Charte de M. Trudeau, telle que rédigée, continue à faire du Québec un territoire officiellement bilingue dans ses tribunaux comme dans les documents et débats de sa législature. À lire le contenu de l'accord, on aurait l'impression que les deux décennies de bouillonnement, couronnées par un référendum sur la souveraineté, se sont passées quelque part au Canada, mais surtout pas au Québec.

En pratique, si le projet Trudeau est entériné à Londres, le Québec devra accorder l'école anglaise publique à tous ceux dont les parents ont fait des études en langue anglaise (clause universelle ou clause Canada, selon la bonne volonté d'Ottawa au cours des prochaines semaines). Mais cette protection qu'on accorde à la minorité anglophone du Québec est sans commune mesure avec ce qui pourra se pratiquer dans les autres provinces «là où le nombre le justifie». En dehors du Québec, les minorités francophones ne contrôlent pas leurs institutions scolaires et réclament justement depuis longtemps une juste part des fonds publics et le droit de s'organiser. Nulle part, on ne peut constater l'équivalent de la situation de la minorité anglophone du Québec qui possède et dirige un réseau scolaire, de la maternelle à l'université.

Que dire de cette mobilité de la main-d'oeuvre, imposée par Ottawa et à laquelle le Québec ne pourra faire exception que si le taux d'emploi de cette province demeure «inférieur à la moyenne nationale»? Les Québécois, étant francophones, n'ont pas la même flexibilité pour se déplacer partout en Amérique. Pour préserver la cohésion de leur foyer national, il reste normal que le gouvernement provincial, comme il a toujours pu le faire à l'intérieur de sa compétence, crée des avantages particuliers aux travailleurs québécois.

Un tournant décisif

Certes le gouvernement Lévesque a connu une importante faille dans sa négociation. En troquant son droit de veto en avril dernier, il s'est placé dans un fâcheux engrenage. Puis, la semaine dernière, il est tombé dans le panneau d'une formule d'amendement assortie de divers référendums. Son enthousiasme pour cette idée a polarisé contre lui les autres premiers ministres provinciaux. La nouvelle formule, prévoyant un retrait facultatif mais sans compensation financière, est en fait un bris des accords du 16 avril, conclu entre le Québec et ses partenaires provinciaux. Mais il y a bien des chances que le Québec se la voit imposer. M. René Lévesque, pour galvaniser l'énergie de ses militants indépendantistes, peut sans doute s'accommoder d'un tel résultat des pourparlers. Mais, pour le Québec, il s'agit d'un recul, d'une dilution de ses volontés et de ses aspirations dans la grande mosaïque canadienne. Un tournant décisif semble être franchi.

48 heures

vous pouvez maintenant obtenir les projets de loi

dans les 48 heures*

de leur dépôt, aux librairies de l'Éditeur officiel du Québec énumérées ci-contre

quant aux lois sanctionnées, elles sont disponibles dans les 48 heures de leur parution

* dans les 24 heures, au comptoir de vente de l'Assemblée nationale

Montréal:
Complexe Desjardins
150, rue Ste-Catherine ouest
873-6101

Cité parlementaire:
Centre administratif « G »
Rez-de-chaussée
643-3895

Québec:
Place Sainte-Foy
651-4202

Éditeur officiel
Québec

Assemblée nationale
Québec

POUR MICHAEL WARREN

Le système postal est un «dinosaure»

TORONTO (PC) — Selon le président de la nouvelle Société des postes, les Canadiens ne doivent pas s'attendre à des miracles.

Pour M. Michael Warren, le système postal actuel est un «dinosaure», qu'on ne réussira pas à faire bouger en une seule semaine.



Michael Warren photo PC

En tête de la liste de ses priorités, M. Warren a placé la qualité du service et l'amélioration des relations de travail.

«La poste est une entreprise financière, a signalé M. Warren, et elle doit se comporter en conséquence.»

Son opinion est partagée par le président du syndicat des postiers, M. Jean-Claude Parrot.

Le premier changement, c'est que la poste ne relèvera plus de la compétence de sept ministères: il n'y aura qu'un seul patron, M. Warren.

Les employés, d'un autre côté, vont maintenant pouvoir négocier en vertu des dispositions du Code du travail du Canada, au lieu de la Loi des relations de travail dans la fonction publique.

Tarifs haussés

Mais en attendant que des changements se produisent, les Canadiens vont avoir une autre chose à penser: l'augmentation des tarifs postaux.

Le courrier de première classe, en effet, doit passer de 17 à 30 cents dès le 1er janvier.

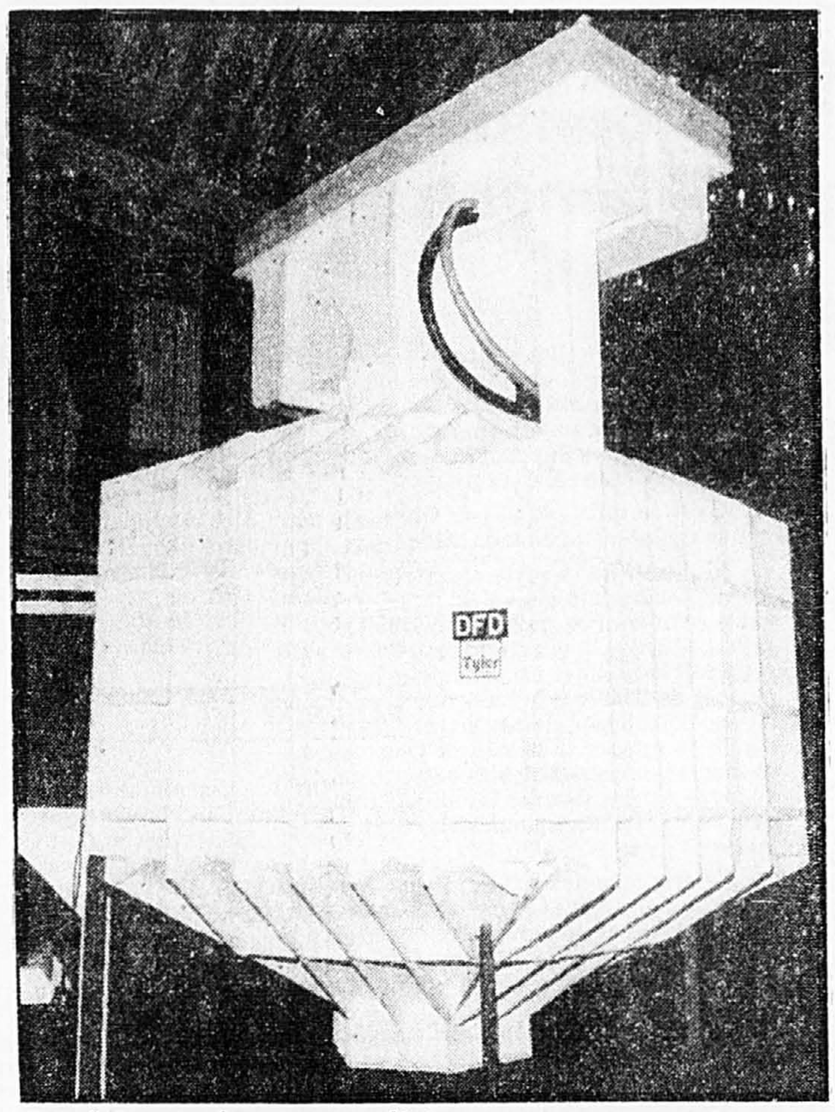
M. Warren et le ministre des Postes, M. André Ouellet, ont tous deux soutenu que cette hausse était nécessaire, les tarifs n'ayant pas changé depuis avril 1979 (ils étaient alors passés de 14 à 17 cents cents).

Avec la nouvelle hausse, a dit M. Warren, les revenus de la poste vont augmenter de $10 millions par semaine, contribuant ainsi à réduire le déficit de $487 millions.

Pour le député conservateur Bud Bradley, les Canadiens accepteraient peut-être l'augmentation, si le service était amélioré. Mais, a-t-il fait remarquer, «pourquoi double-t-on le prix et ne fait-on rien au sujet du service?»

La même question est sur les lèvres de M. George Crompton, gérant national de l'Association des marchands détaillants du Canada, qui vient de recevoir une lettre importante avec une semaine de retard.

M. John Bulloch, président de la Canadian Federation of Independent Business, affirme que «les Canadiens vont payer le prix mondial pour un produit inférieur.»



Cet abri contre les armes nucléaires assure une protection complète à seulement 2,5 milles de distance d'une bombe de 1 mégatonne.

«ÇA FAIT PARTIE DE LA VIE...»

Regain d'intérêt des Canadiens pour les abris nucléaires

CALGARY (PC) — Les conflits internationaux semblent avoir des retombées sur les Canadiens: ils sont plus nombreux à vouloir se doter d'abris nucléaires.

«Il y a à présent davantage de gens à envisager la construction de tels abris qu'au cours des années soixante», soutient M. Ken Farrell du ministère fédéral des Travaux Publics.

«Je ne peux préciser ce qui est construit, mais il y a récemment eu un nombre grandissant de demandes à travers le pays sur les moyens à prendre pour construire ces abris», devait-il préciser au cours d'une interview téléphonique d'Ottawa.

C'est essentiellement, a expliqué M. Farrell, l'invasion soviétique de l'Afghanistan en 1980 qui a pavé la voie à ce regain d'intérêt.

Assurance

«Toutes sortes de gens nous demandent des renseignements, professeurs, ouvriers, veufs, citadins comme agriculteurs», a-t-il estimé.

Selon lui ce n'est pas être «paranoïaque» que de penser à se construire des abris nucléaires: «Ça fait partie de la vie et c'est en quelque sorte s'acheter une assurance».

Pour se préparer à un holocauste nucléaire, les Canadiens, a-t-il rappelé, ont une abondante littérature à leur disposition, dont un ouvrage intitulé «La menace nucléaire au Canada dans les années 1980».

Renouveau

Profitant de ce renouveau d'intérêt, un homme d'affaires de Calgary, M. Wayne Pratt, a fondé une entreprise se spécialisant dans la construction d'abris atomiques dont les prix varient de $8,000 - pour une espace de trois mètres sur quatre - à $25,000 pour un modèle luxueux comprenant notamment eau courante, électricité, radio et nourriture.

«Quiconque soutient ne pas être préoccupé par les risques d'un holocauste nucléaire est, ou inconscient ou menteur», souligne-t-il avec force.

En attendant, M. Pratt se cherche toujours des clients.



Le tout dernier cri du Prêt-à-partir d'Air Canada

Le soleil est au rayon des aubaines d'Air Canada. Miami à partir de 175$. Tampa à partir de 172$. C'est la grande offensive du Prêt-à-partir pour la Floride. Une occasion unique. À saisir au vol. Comme un ballon de plage. Courez! Plongez! Pataugez! Golfez! Faites des projets d'été. Fêtez Loulou. Chantez-lui la pomme sous un oranger. Découvrez Coconut Grove au petit matin. Amenez Pierrot dire bonjour à Mickey. Dévorez enfin ce best-seller. Prenez la mer. Allô! vous avez un barracuda au bout du fil. Le soleil vous aime, vous en rougissez déjà de plaisir. La Floride à ce prix-là, c'est un Prêt-à-partir irrésistible. Partez pour le week-end, partez pour un an, mais réservez au moins 14 jours à l'avance. Le Prêt-à-partir d'Air Canada vers la Floride: jusqu'à 2 fois par jour. En gros porteur L-1011. Et sans escale s'il vous plaît. Personne ne vous fait autant de place au soleil.



ALLER-RETOUR DE MONTRÉAL
Notre plus bas tarif sur Miami.

Faites vite! Notre Prêt-à-partir "Miami 145$" a déjà remporté un tel succès qu'il ne reste plus de place disponible à ce tarif.

Ces tarifs s'appliquent aux départs de jour, du dimanche au mercredi. Renseignez-vous sur nos autres tarifs avantageux auprès de votre agent de voyage ou au comptoir d'Air Canada.

FLORIDE
"Vous êtes à bout? On a ce qu'il vous faut".
La Floride. Division du tourisme.

Ces tarifs sont sujets à l'homologation gouvernementale.
Le Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada. Détenteur d'un permis du Québec.

Le proprio lui aurait coupé l'eau courante

■ C'est convenu depuis bien longtemps chez nous, qu'une maison ne peut être habitable que si on peut y trouver, dans au moins deux pièces, la salle de bain et la cuisine, deux robinets dispensateurs, l'un d'eau chaude, l'autre d'eau froide.

Et que si rien ne coule lorsqu'on tourne l'une ou l'autre des manettes cela devient rapidement un «désastre» plus durement ressenti encore qu'une panne de courant ou la rupture du service téléphonique.

Lorsqu'il est revenu chez lui, dans la soirée de jeudi, M. Georges Myette, de la rue Wellington, à Verdun, s'est retrouvé, avec sa famille, dans cette situation pénible.

Mais au lieu de courir chez les voisins pour savoir s'ils étaient dans la même situation, ou d'appeler l'ingénieur des eaux verdunois pour se plaindre d'une pression tout simplement inexistante, il pensa immédiatement à son propriétaire.

Et il se dit que, pendant son absence, c'était lui qui avait dû couper la double alimentation en eau de son appartement.

Et pour la bonne raison qu'en octobre, il lui avait déjà fait le coup, semble-t-il.

Pourquoi?

Tout simplement, selon ses dires, pour réussir à l'évincer de son loyer. Par la soif!

En l'absence de clefs pour descendre à la cave et d'arguments pour faire changer d'idée à son proprio, il s'est donc présenté à la Cour supérieure, vendredi après-midi, pour déposer une requête en injonction qui, si elle était accordée, pourrait obliger le coupeur d'eau à venir retourner les manettes du sous-sol dans l'autre sens.

Il convient immédiatement que c'est un «grand moyen» qu'il demande à la Cour d'utiliser, mais connaissant apparemment mieux son propriétaire que tout le monde, il affirme que c'est vraiment le seul qui soit à sa disposition dans les circonstances.

Le prix Michener de journalisme à l'*Edmonton Journal*

■ OTTAWA (CP) — Le quotidien *The Edmonton Journal* a remporté le prix Michener de journalisme de 1980 pour ses articles «profondément émouvants» sur les abus des usagers des programmes albertains d'aide à l'enfance et de familles d'accueil.

C'est ce qu'a fait savoir samedi le gouverneur général du Canada Ed Shreyer.

L'auteur de la série d'articles, Wendy Koenig, avait déjà obtenu une mention honorable en 1979 alors qu'elle travaillait pour le même journal. Les articles qui lui ont valu cette fois le premier prix ont incité le gouvernement de l'Alberta à créer une commission d'enquête chargée de réviser le programme d'aide à l'enfance. A la suite de l'enquête, des changements considérables ont été apportés au mode de sélection des familles d'accueil et au système de contrôle des activités des familles choisies.

Le ministre des Affaires sociales, Bob Bogle, avait réagi, quant à lui, en interdisant aux employés de son ministère de parler à la journaliste. Il a fallu l'intervention du premier ministre Lougheed pour que la situation se rétablisse.

Par ailleurs, la station radiophonique de Toronto CHUM-FM, s'est mérité une mention honorable pour une émission d'une heure sur les privilèges abusifs des médecins de Parkdale en matière de prescription de médicaments. Les quotidiens torontois *The Globe and Mail* et *The Star* ont également obtenu des mentions honorables, le premier pour un article sur le mort de sept jeunes travailleurs forestiers dans un incendie allumé pour nettoyer les débris d'une forêt, le deuxième pour un article sur une femme du Yukon, d'abord reconnue coupable du meurtre de son mari abusif, puis libérée.

Le prix Michener, du nom d'un ancien gouverneur général du Canada, est attribué à un journaliste dont les articles ont contribué à l'intérêt du public.



C'est à Wendy Koenig, du *Edmonton Journal*, qu'est allé le prix Michener (prix de journalisme) de 1980. On voit ici Mme Koenig, en compagnie de son mari, alors qu'elle était reçu par le gouverneur général Ed Shreyer et l'ancien gouverneur général Roland Michener. photo CP

APPRENEZ EN 4 SEMAINES!
LA TENUE DE LIVRES
(comptabilité pratique enseignée par comptables agréés)
Notre cours comprend:
Le Grand Livre et les États Financiers.

Les cours commencent:	en français	en anglais
JOUR	aucun	12 nov.
SOIR	12 nov.	11 nov.
SAMEDI	14 nov.	aucun

ÉCOLE COMMERCIALE LONDON© 733-5217
4950, CH. QUEEN MARY (métro Snowdon) 733-8261
Permis no 749767 — Établie en 1970

POUR OBTENIR UNE MAIN-D'OEUVRE SPECIALISEE... 285-7320
SOUS LA RUBRIQUE carrières et professions dans la presse

CETTE SEMAINE
à Place Bonaventure

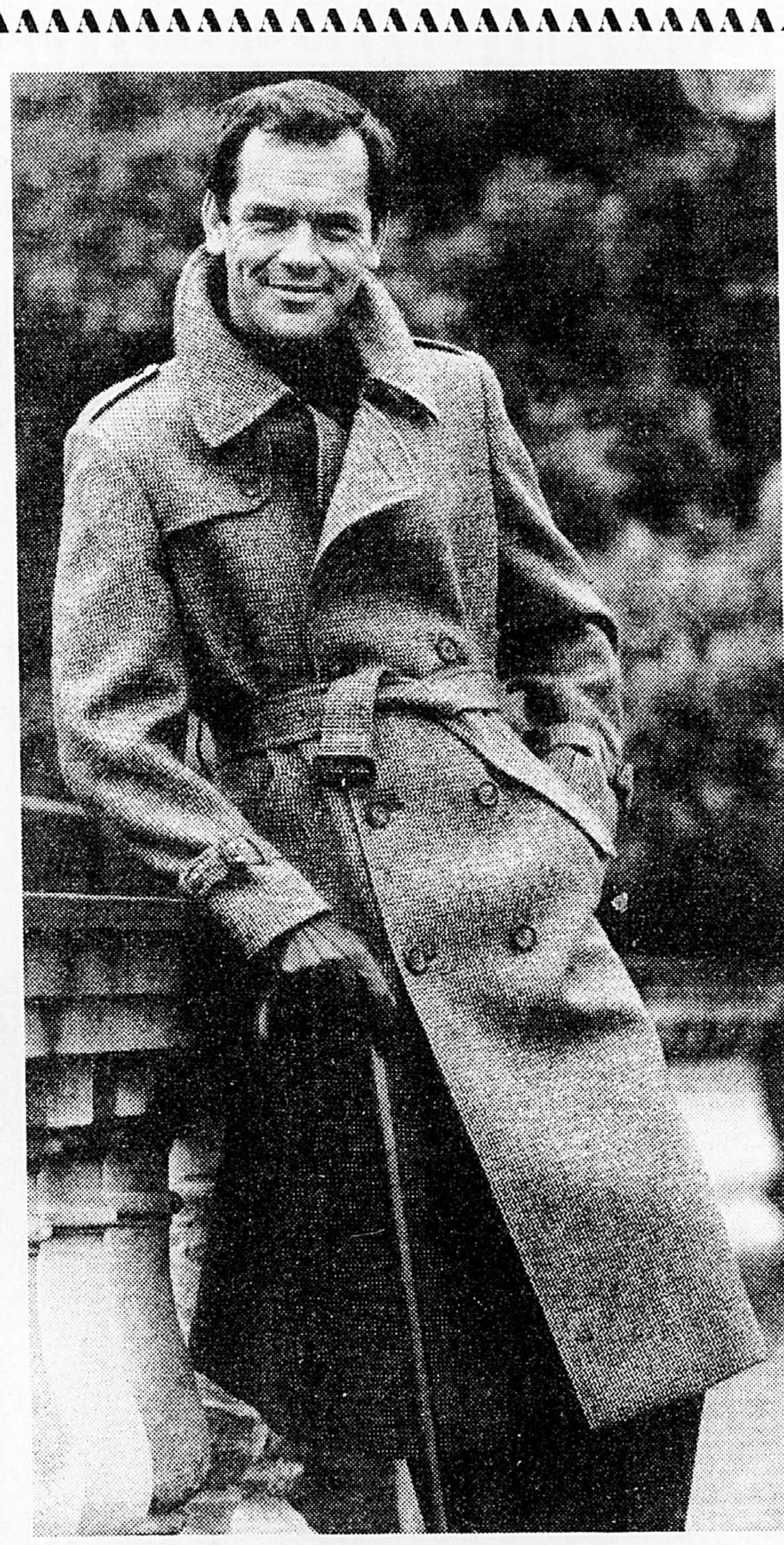
GALERIE DES BOUTIQUES

«Vedettes d'Hollywood». F. Top et ses danseurs présenteront des sketches, chansons et danses funky et acrobatiques. Les 11, 12 et 13 novembre. Au Niveau métro à 12h15 et au Viaduc à 13h15. Entrée libre.

HALL D'EXPOSITION

«Italexporama». Exposition de produits italiens fabriqués ou vendus au Québec par des commerçants de souche italienne. 12 - 15 novembre. Ouvert au public. Adultes: $3.00. Enfants de moins de 12 ans et âge d'or: $2.00

Place Bonaventure



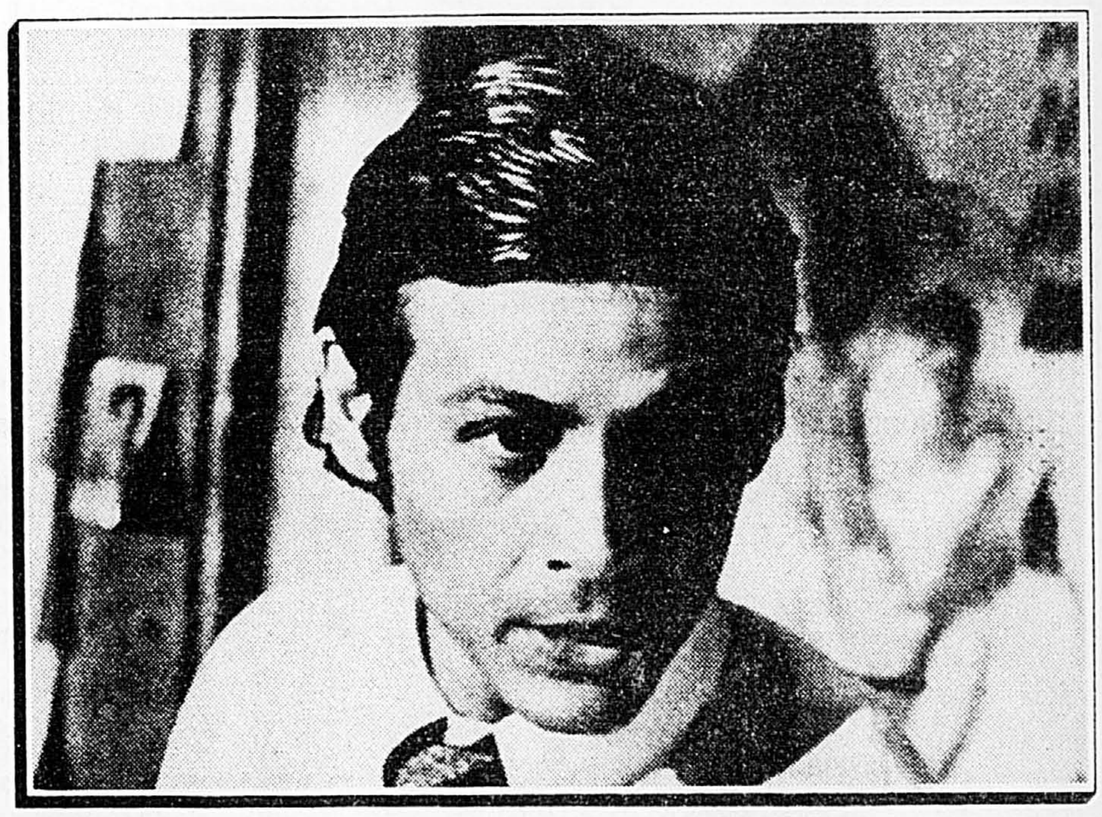
Aquascutum
OF LONDON
PLACE VILLE MARIE

PURE LAINE VIERGE
le choix naturel...
jamais regretté

Du sable dans l'engrenage

À Télé-sélection, dès 20h00

En état de légitime défense, l'agent Miguel Rataza tue un suspect. Traumatisé par cet incident, il est transféré dans un centre d'aide aux immigrants mexicains où il s'aperçoit vite de la terrible exploitation dont sont victimes les "illégaux" entrés en fraude aux Etats-Unis. Rataza se lance dans l'action... Un film captivant de la série Police Story mettant en vedette Richard Yniquez et Joe Santos.



RADIO-CANADA D'ABORD

APPELEZ-MOI MARIE
CRÈME DE MENTHE VERTE
BLANCHE
Marie Brizard
FINES LIQUEURS ENTRE TOUTES DEPUIS 1755

LES DROITS DES AUTOCHTONES DANS LA CONSTITUTION

Le député Peter Ittinuar tente de convaincre Trudeau

■ OTTAWA (PC, AFP, CP) — Accompagné de leaders inuit, le député néo-démocrate Peter Ittinuar rencontre le premier ministre Trudeau, aujourd'hui pour tenter de le convaincre de remettre les droits des autochtones dans la constitution.

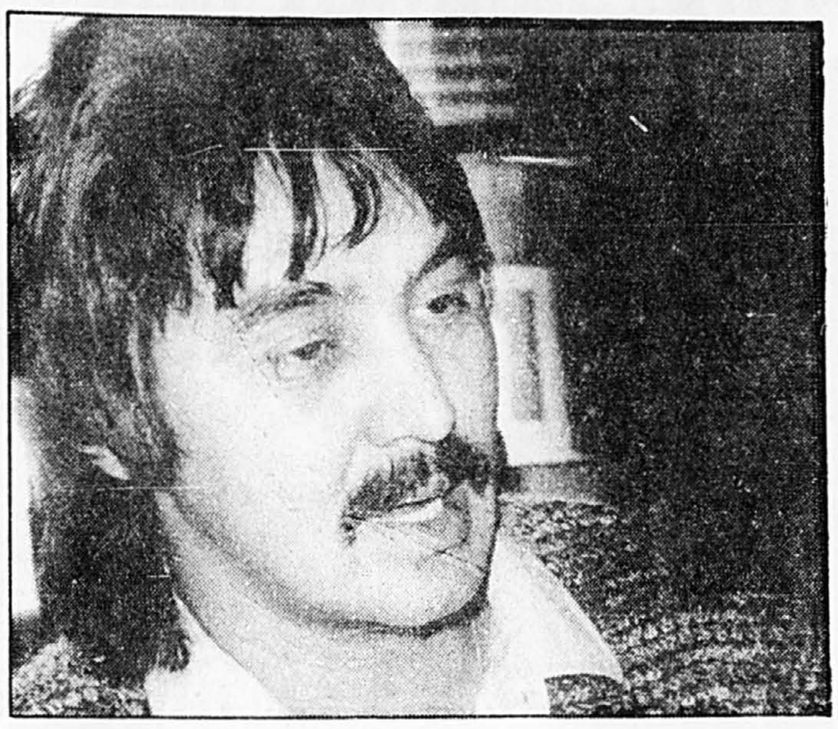
Lui-même inuit, M. Ittinuar soutient que M. Trudeau peut agir sans le consentement des provinces, puisque les 1.3 million d'indigènes du Canada relèvent de la responsabilité du gouvernement fédéral.

C'est à la demande d'au moins six premiers ministres provinciaux que M. Trudeau a retiré de la résolution constitutionnelle, la semaine dernière, la question des droits des aborigènes, afin d'en arriver à un compromis.

Le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, a signalé que les autochtones pourront toujours faire amender la constitution, au cours de la conférence constitutionnelle qui aura lieu l'année prochaine.

Les autochtones répondent que cette conférence ne servira à rien, en ce qui les concerne, puisque la plupart des premiers ministres provinciaux s'opposent à garantir leurs droits.

Ils craignent, s'ils le font, que les indigènes réclameront des droits sur des terres et la pêche, ainsi que des droits sur le pétrole et le gaz naturel.



Le député néo-démocrate Peter Ittinuar. photo PC

Les Inuit ont toujours appuyé le rapatriement de la constitution. Le Conseil des autochtones du Canada et la Fraternité nationale des Indiens l'ont appuyé, mais ils le désavouent aujourd'hui.

En Europe

Par ailleurs, une délégation de 150 Indiens, représentant les différents peuples indiens du Canada, est arrivée hier aux Pays-Bas pour attirer l'attention de la communauté internationale sur leur situation.

La délégation qui séjournera deux jours aux Pays-Bas, doit notamment visiter plusieurs universités, rencontrer le ministre néerlandais des Affaires étrangères, M. Max Van der Stoel, et avoir un entretien avec la commission parlementaire des Affaires étrangères.

Les Indiens, qui ont déjà visité Bonn et Paris, partiront mercredi pour Bruxelles et se rendront ensuite à Londres.

Appui du CTC

Pour sa part, le président du Congrès du travail du Canada, Dennis McDermott, a déclaré samedi que le CTC était déterminé à obliger Ottawa à remettre dans la charte les clauses qui garantissent les droits des autochtones.

Dans un discours prononcé devant les participants à une conférence nationale sur le multiculturalisme, M. McDermott a demandé aux représentants de 35 groupements ethniques de se joindre au CTC pour appuyer les demandes des Indiens.

Le Conseil des groupements ethniques du Canada qui représente le tiers de la population canadienne, a répondu au voeu président du CTC en émettant, à l'issue de la conférence, une déclaration dans laquelle il accorde son appui aux peuples autochtones du Canada dans leur lutte pour obtenir la reconnaissance de leurs droits aborigènes dans la charte.

Quant à Allan Borovoy, conseiller général de l'Association canadienne des libertés civiles, il ne s'est pas prononcé aussi fermement sur la question. Il a demandé qu'on laisse à l'Association quelques jours pour étudier les conséquences de la disparition de la garantie des droits des Indiens. Il s'est dit néanmoins inquiet du sort réservé aux autochtones du Canada.

L'ACCORD CONSTITUTIONNEL ET L'OUEST

Axworthy: un pas dans la bonne direction

■ CALGARY (PC) — Le ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration ne croit pas que la signature de l'accord constitutionnel par les quatre premiers ministres provinciaux de l'Ouest va suffire à mettre fin au sentiment d'isolement des gens de l'Ouest.

Pour y arriver, a affirmé M. Lloyd Axworthy, il va falloir réaliser des réformes importantes dans le système électoral actuel et l'entente constitutionnelle est un pas en cette direction.

S'adressant, en fin de semaine, aux 200 délégués au congrès annuel de l'aile albertaine du Parti libéral fédéral, M. Axworthy a surtout reproché au système actuel d'être basé sur la population. Ce qui permet à des provinces populeuses comme l'Ontario et le Québec d'avoir un plus grand nombre de voix au Parlement.

Les gens de l'Ouest se disent alors: «Nous possédons les biens, les services et les ressources, mais non le pouvoir politique.»

Jumelage

M. Axworthy n'en a pas moins défendu le gouvernement libéral, dont il est le seul député dans l'Ouest, parce qu'il a instauré le système du «jumelage».

En vertu de ce système, des députés de l'Est s'occupent de circonscription de l'Ouest.

De plus, des gens de l'Ouest ont été nommés au Sénat et un «comité des affaires de l'Ouest» a été formé au cabinet.

Toutes ces mesures, cependant, ne sont pas suffisantes. Il faut, a expliqué le ministre, réformer tout le système de la représentation aux Communes, au Sénat et au cabinet.

Le Québec

M. Axworthy s'est dit convaincu, d'un autre côté, que le premier ministre René Lévesque va en arriver à une entente, lui aussi, avant que la résolution constitutionnelle ne soit soumise aux Parlements du Canada et de Grande-Bretagne.

M. Axworthy a finalement vanté le gouvernement dont il fait partie pour ses tentatives de contrôler plus étroitement l'économie et de «canadianiser» l'industrie pétrolière.

Ces efforts, selon lui, différencient fondamentalement les libéraux fédéraux des conservateurs et des néo-démocrates.

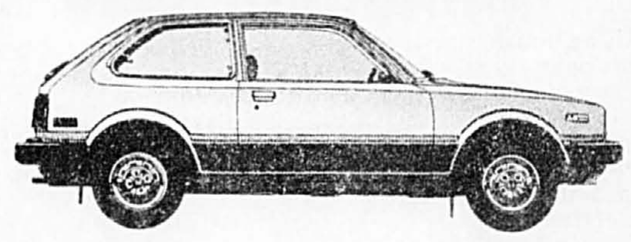
Ce qui, a-t-il souligné, va donner aux gens de l'Ouest un «choix bien précis» entre des idéologies politiques, le moment venu de la prochaine élection fédérale.

HONDA

NOUVEAUTÉS 1982

HONDA

ACCORD & CIVIC DÉJÀ DISPONIBLE



65,7 milles au gallon (enquête Transport Canada), plus de millage dans votre nouvelle Honda Civic. Hâtez-vous pour bénéficier d'un plus grand choix de coloris sur toute la gamme de voitures Honda, en inventaire dès maintenant.

RALLYE HONDA DE LASALLE
CLÉMENT ET LAFLEUR
HONDA 364-1121 HONDA

Pas possible, c'est une Civic?

LA NOUVELLE CIVIC GL SEDAN
Au premier coup d'oeil on ne veut pas y croire. Pourtant, la nouvelle Civic Sedan a de quoi vous surprendre.

Un coffre arrière. Deux portes supplémentaires. Et un bon pied de longueur de plus ce qui lui donne une remarquable spaciosité et une plus grande douceur de roulement.

Elle est si luxueuse que c'est presque pas possible!

Des sièges moelleux et confortables, de la moquette épaisse, des capitonnages invitants.

Au volant, sa maniabilité et ses performances sont celles d'une grande sportive. Pourtant c'est une sedan.

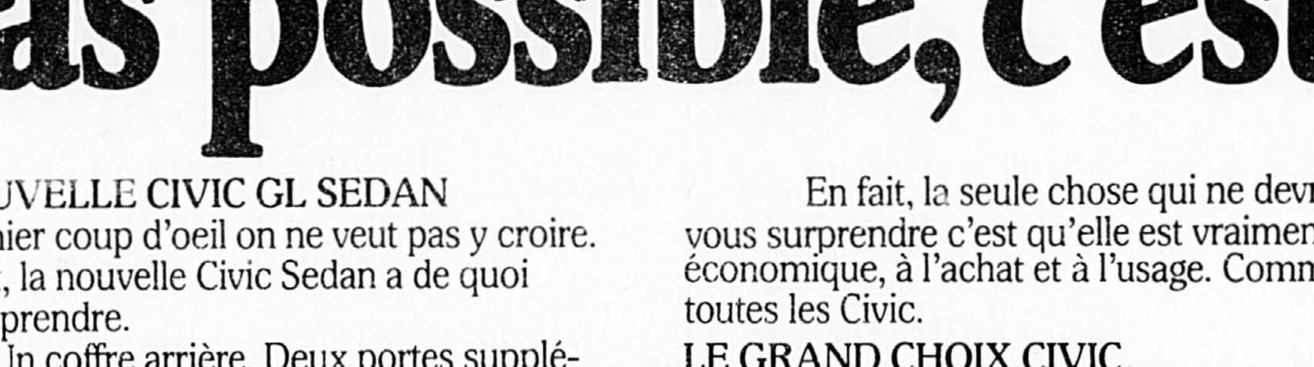
En fait, la seule chose qui ne devrait pas vous surprendre c'est qu'elle est vraiment économique, à l'achat et à l'usage. Comme toutes les Civic.

LE GRAND CHOIX CIVIC
Une fois de plus, avec sa gamme de modèles Civic, Honda vous offre le plus grand choix de petites tractions avant, que n'importe où ailleurs†.

Il y a onze nouveaux modèles de Civic aux lignes aérodynamiques, donc plus économiques que jamais en ce qui a trait à la consommation d'essence.

De la Civic Hatchback à la spacieuse familiale, découvrez un nouveau plaisir de conduire, tout en économisant.

†Selon les plus récentes données de l'industrie automobile, au moment de la publication.



HONDA
CIVIC 1982



MONTRÉAL
Honda de Sigi Ltée
440 ouest, boul. Dorchester
879-1550

VILLE LASALLE
Rallye Motors Ltée
0101, rue Clément
364-1121

CHÂTEAUGUAY
Encore Automobile Ltée
266, boul. St-Jean-Baptiste
698-1060

LONGUEUIL
Verchères Auto Inc.
3551, chemin Chambly
679-4710

ST-LÉONARD
Lombardi Autos Ltée
7200 boul. Langelier
255-2222

REPENTIGNY
Lallier Auto Inc.
110 Notre-Dame
581-7571

ILE PERROT
La Boutique Automobile
195 — 1ière Avenue
453-8416

DORVAL
Garage Civique Ltée
2355 boul. Hymus
683-5533

CARTIERVILLE
Lallier Auto Inc.
12435 boul. Laurentien
337-2330

LAVAL
Les automobiles Honda Aks Ltée.
266 boul. Labelle
625-1953

Vénus: tout comme l'enfer

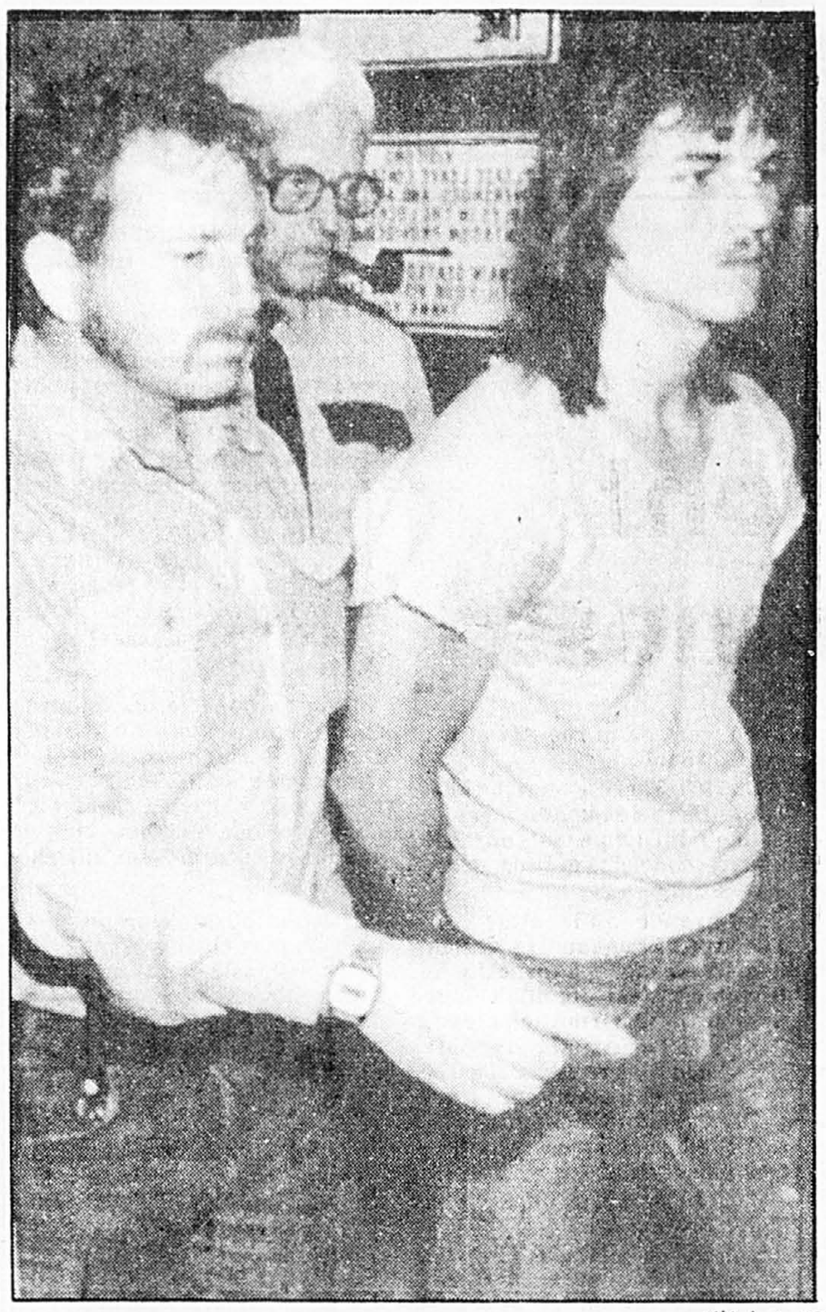
■ PALO ALTO, Californie (AP) — Les premiers touristes qui débarqueront sur la planète portant le nom de la déesse de l'amour et de la beauté découvriront un monde si horrible qu'ils le compareront à l'enfer, a déclaré récemment un chercheur de la NASA.

Selon Brian Toon, la planète Vénus baigne dans des nuages d'acide sulfurique. La pression de l'air y est si élevée qu'elle réduirait en miettes les êtres humains et la température atteint 454 degrés celsius (850 degrés Fahrenheit). M M. Toon a fait ces déclarations devant les journalistes à l'issue d'une conférence internationale d'une semaine sur les données transmises par le vaisseau spatial Pioneer qui terminera sa troisième année en orbite le 4 décembre prochain.

Vénus correspond, dit-il, à l'image classique de l'enfer. La description que donne Toon est conforme à plusieurs théories qui ont cours depuis des dizaines d'années, mais elle est, cette fois, basée sur de nouvelles preuves apportées par les instruments sophistiqués de Pioneer.

La surface de Vénus est faiblement éclairée, dit-il. Le ciel n'y est pas bleu, mais plutôt couleur pêche. On n'y voit pas de gentils petits nuages qui traversent le ciel, mais une lueur rose, diffuse, suspendue au dessus de la planète. La nuit, il n'y a pas d'étoiles.

L'air y est 50 fois plus dense que sur la terre et la pression équivaut à celle que l'on subirait à 914 mètres sous la terre. Les scientifiques se demandent ce qui arriverait en premier à un humain sur Vénus. Serait-il d'abord brûlé vif ou écrasé par la pression? C'est un débat qui les intéresse.



téléphoto AP

Un détenu est conduit hors du pénitencier après que les autorités eurent ordonné la fouille systématique de l'établissement.

Onze gardiens de prison blessés

■ SIOUX FALLS, South Dakota (UPI) — Les autorités de la prison d'État du South Dakota ont ordonné hier une fouille en règle de toutes les cellules des prisonniers, à la suite d'un bref soulèvement d'une poignée de détenus armés de gourdins, de chaînes et de couteaux de leur fabrication, qui ont attaqué et blessé 11 gardiens.

L'incident est survenu samedi vers 16 heures quand un garde a conduit un prisonnier dans une cellule isolée après qu'il eût attaqué un autre prisonnier. Les autres gardes venus à la rescousse ont mis une heure à contrôler la situation. Onze d'entre eux ont été blessés et six détenus devront faire face à des accusations de tentative de meurtre.

Quatre gardes étaient toujours hospitalisés hier et on ignore leur état.

Les six détenus impliqués ont été transférés dans un autre centre de détention et doivent comparaître en cour aujourd'hui. Il y aura d'autres mises en accusation ont déclaré les autorités de la prison, pour d'autres motifs.

Les causes de la mutinerie n'ont pas encore été déterminées. Certains détenus avaient allumé des petits feux plus tôt dans la journée, mais on ne sait pas encore s'il y a un lien entre ces incidents et l'attaque survenue à la fin de l'après-midi.

La prison en briques située au nord de Sioux Falls a été construite il y a une centaine d'années, avant que le South Dakota ne deviennent un État. Elle loge 650 détenus. La prison est surpeuplée depuis 14 mois environ.

Un membre du Board of Charities and Corrections a déclaré qu'il ne croyait pas que les conditions de vie dans la prison soient pires qu'ailleurs et selon lui, 75 p.c. des détenus ont un niveau de vie plus bas après qu'ils ont quitté la prison.

Simpsons MD

ERRATA

Veuillez prendre note des corrections suivantes dans le cahier «Les aubaines des Fêtes débutent chez Simpsons», encarté dans La Presse du samedi 7 novembre 1981.

Veuillez allouer jusqu'à 4 semaines pour la livraison de certains articles.

Page 3, articles 3 à 6. Grès flammé «Nitto». Dans la description, les motifs auraient dû être énumérés comme suit: 3. «Cluny Lace». 4. «Bardwick». 5. «Persian Garden». 6. «Fairbanks».

Page 8, articles 3D et 3F. Verres «Derby». Dans la description, 3D. Sherry correspond à 3F dans l'illustration; 3F. Verre à vin correspond à 3D dans l'illustration.

Page 23, article 5. Ens. «Roastwell». Le rabais aurait dû se lire 4.99 et le prix ordinaire, 29.98

Page 23, articles 14A et 14D. Contenants pour miel et confiture. Non disponibles.

Page 24, article 8. Terrine. La dimension aurait dû se lire 28 cm.

Page 34, articles 2A, 3, 4 et 7A. Accessoires «Ingrid». Les prix ordinaires pour ces articles auraient dû se lire comme suit: 2A. 35.00; 3. 4.00; 4. 7.00; 7A. 15.00

Page 35, articles 3 et 6. Articles en cuivre. Dans la description, article 3 correspond à l'article 6 dans l'illustration; article 6 correspond à l'article 3 dans l'illustration.



Deux techniciens procédant au changement d'huile des réacteurs contaminés. téléphoto AP

NAVETTE COLUMBIA

Les préparatifs vont bon train en vue du lancement de jeudi

■ CAP CANAVERAL (AP) — La base de lancement de la navette spatiale Columbia a été fermée à tous hier, à l'exception des travailleurs essentiels qui ont refait le plein des unités motrices en vue d'un autre lancement jeudi prochain.

C'est le danger que représente l'hydrazine avec lequel on fait le plein de ces unités qui a motivé la fermeture de la base jusqu'à ce que l'opération soit terminée.

Samedi, l'agence spatiale a refait le programme du lancement après s'être assurée que les deux unités contaminées avaient été nettoyées. S'il avait fallu les remplacer par de nouvelles, le vol aurait été retardé d'une semaine de plus.

Le compte à rebours commencera à huit heures mardi matin et le lancement est prévu pour 7h30 jeudi matin.

Les autorités surveillent aussi la météo. On prévoit du beau temps en général pour jeudi avec une possibilité de pluie intermittente dans la région.

Par ailleurs, les deux astronautes qui accompliront cette mission, Joe Engle et Richard Truly ont passé la journée de dimanche dans leur famille à Houston. Truly est, dit-on, transporté de joie à l'idée que le lancement coïncidera avec son 44ème anniversaire de naissance.

Les pilotes arriveront à Cap Canaveral mardi, prêts encore une fois à monter à bord du Columbia pour le voyage qui durera cinq jours.

La NASA a révélé samedi que les filtres avaient été obstrués par une substance cireuse produite par une réaction chimique entre l'huile lubrifiante, l'eau et une petite quantité d'hydrazine.

Première fécondation in vitro en Italie

■ ROME (AFP) — Une équipe romaine tente la première grossesse par fécondation in vitro dans ce pays.

Le Dr Giovanni Sadurny et son équipe de la clinique obstétricale de l'Université de Rome, indiquent, en effet, être parvenu, il y a cinq jours, à prélever un oeuf d'une femme atteinte de stérilité, à le féconder en éprouvette (fécondation «in vitro») avec la semence du mari de cette femme et à le réimplanter dans l'utérus de la future mère.

L'opération s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes, a déclaré le Dr Sadurny à l'AFP. Trois biologistes ont permis le succès de la fécondation in vitro.

Selon le Dr Sadurny, on saura dans huit jours si l'oeuf est bien implanté dans la paroi utérine. Mais les spécialistes français estiment qu'un délai bien supérieur est nécessaire pour que ce type de grossesse soit annonçable et considérée en bonne voie.

Le Dr Sadurny juge que la phase la plus délicate du processus, celle de la fécondation in vitro est passée. Et il s'est déclaré prêt à renouveller sa tentative chaque fois que l'occasion lui en serait donnée. Le Dr Sadurny a en outre déclaré s'être rendu un mois aux États-Unis pour préparer cette expérience et n'a pas voulu révéler l'identité des chercheurs américains consultés.

Les belles du bain!
Serviettes «St. Mary's» chez Simpsons

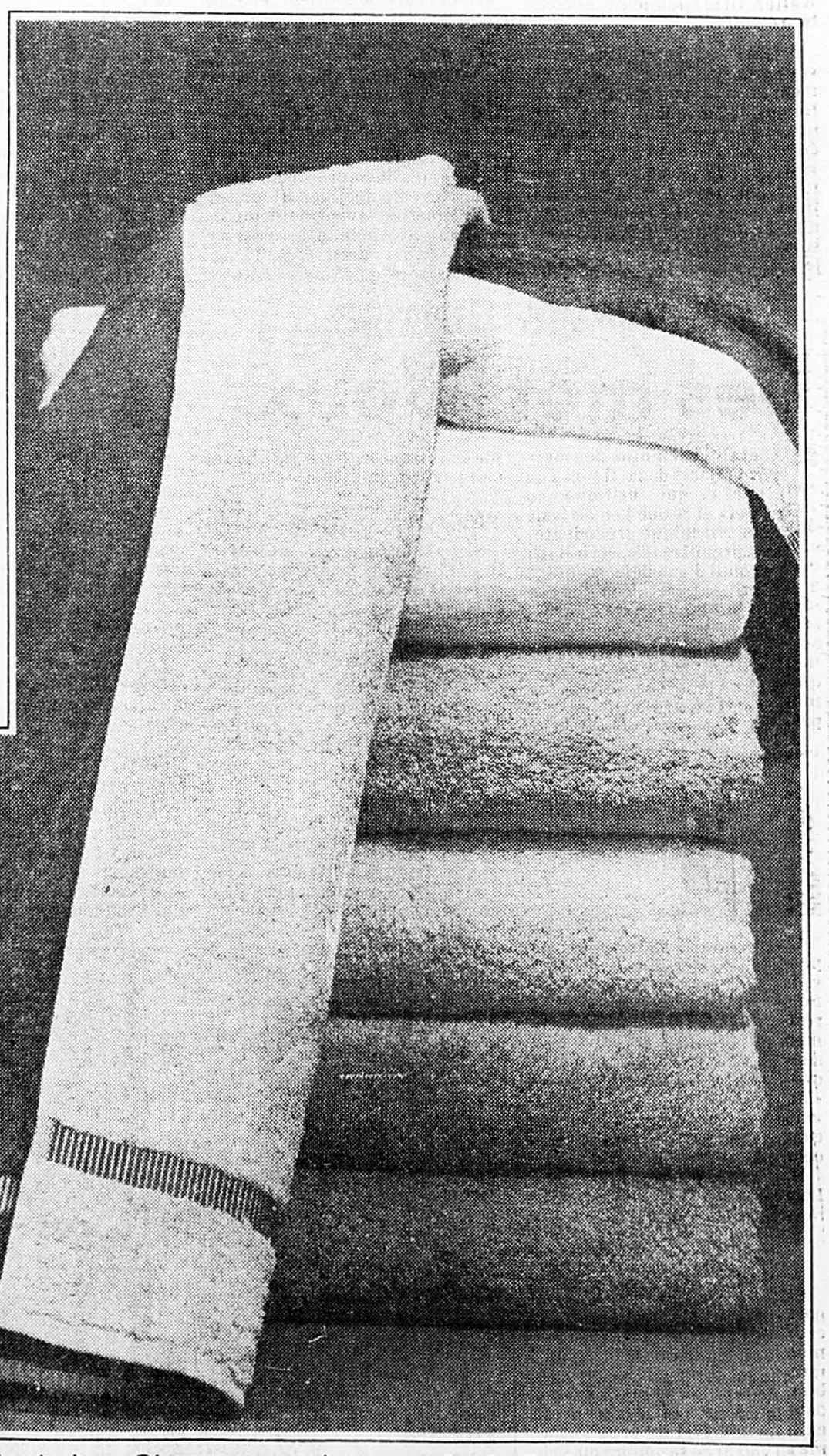
Procurez-vous ces serviettes réversibles, 2 couleurs, offrant ainsi une grande variété d'agencements! Épais et absorbant tissu éponge 90% coton peigné / 10% polyester; bordures indéformables, extrémités cousues. Choix de teintes décoratives: ambre / banane, malachite / vert mer, moka / champagne, pêche vif / blanc, rose foncé / rose pâle, fumée / bleu céruleen, terre cuite / grès.

	Prix Simpsons
Bain, 60 x 110 cm (24" x 43")	14.98
Mains, 40 x 65 cm (16" x 26")	8.98
Débarbouillette, 30 x 30 cm (12" x 12")	4.98
Grande serviette de bain 85 x 167 cm (34" x 66")	29.98

Dimensions approximatives.

Rayon 351, au quatrième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.



Les belles traditions débutent chez Simpsons — le magasin de l'arbre de Noël

Simpsons MD